







SARL L'ODYSSEE BLANCHE
PARC POLAIRE
CHAUX-NEUVE (25)
COMPLEMENT AU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE - ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000



Contrôle qualité

REDACTEUR	SIGNATURE	APPROBATEUR	SIGNATURE
S. SUDAN AMARILIS	 	G. MALLOIRE SARL L'Odyssee Blanche	 

Historique des versions du document

VERSION	DATE	COMMENTAIRES
1		Edition du document
Version finale	20/05/2022	Envoi document DDETSPP le 24/05/2022

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	5
II. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE	8
III. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	9
III.1 RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OUTILS UTILISES.....	9
III.2 OBJECTIFS DE L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	9
III.3 METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	10
IV. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	11
IV.1 PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET	12
IV.2 LE PROJET EST-IL SOUMIS A UNE EVALUATION D'INCIDENCES ?.....	13
IV.3 EVALUATION D'INCIDENCES : EVALUATION PRELIMINAIRE	16
IV.3.1 Description simplifiée du projet.....	16
IV.3.2 Sites Natura 2000 concernés par le projet	23
IV.3.3 Raisons pour lesquelles le projet est sans incidence sur le site Natura 2000	43

Liste des figures

Figure 1 : synoptique des étapes d'une évaluation d'incidences	10
Figure 2 : Localisation du Parc Polaire - Plan IGN au 1/50 000	16
Figure 3 : Carte de localisation du Parc Polaire au 1/25 000	17
Figure 4 : Carte du parcellaire	18
Figure 5 : plan du parc actuel.....	20
Figure 6 : localisation des nouveaux enclos et des systèmes liés à l'eau.....	21
Figure 7 : délimitation du site Natura 2000	23
Figure 8 : périmètre du site Natura 2000 avec limites administratives des communes.....	24
Figure 9 : localisation de la ZSC n° FR4301290.....	25
Figure 10 : localisation de la ZPS n° FR4312001.....	26
Figure 11 : données sur le Grand Tétrás	35
Figure 12 : incidences négatives sur le site de la ZSC n° FR4301290	43
Figure 13 : incidences négatives sur le site de la ZSC n° FR4312001	43
Figure 14 : schéma du dispositif anti-collision des grands tétrás	45

Liste des tableaux

Tableau 1 : annexe à l'article R. 122-2	6
Tableau 2 : classement ICPE du parc polaire.....	6
Tableau 3 : Inventaire parcellaire et maîtrise foncière	8
Tableau 4 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire – Annexe I de la Directive Oiseaux.....	34
Tableau 5 : les grands types de milieux	39

I. PREAMBULE

La SARL L'Odyssée Blanche exploite sur la commune de Chaux-Neuve, dans le département du Doubs (25), un parc, dénommé « Parc Polaire ». Situé dans le Val de Mouthe, le Parc Polaire n'est pas un zoo, ni une réserve, il s'agit d'un parc animalier d'un genre particulier, basé sur des parcours de visite en immersion dans l'espace de vie des animaux. Le Parc Polaire est un établissement unique aménagé dans les montagnes du Jura depuis 1998, au cœur de la forêt du Risoux. D'une superficie de plus de 11 hectares de prairie partiellement boisée, il est situé au lieu-dit Le Cernois Veuillet.

La vocation du parc est d'inviter les visiteurs à découvrir des espèces communes de notre région, d'Europe et d'Eurasie, de lui rappeler certains fondamentaux de préservation de l'environnement et des espèces. Aujourd'hui, la faune présente est résolument eurasiennne, adaptée à ce milieu nordique, et regroupe les espèces suivantes : rennes, chevaux Tarpan, yacks, bisons, cerfs élaphe, daims, chamois, mouflons méditerranéens, marmottes des Alpes, lièvres variables, foulques macroule et poules d'eau.

Avec l'arrivée de nouvelles espèces sauvages, le Parc Polaire va orienter principalement son activité sur la conservation des espèces eurasiennes intégrant des programmes EEP et soutenir des initiatives nationales liées à la protection d'espèces en danger sur notre territoire.

M. Gilles Malloire, gérant de la société, dispose du certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques. Il est à l'origine de la création du parc.

Les visiteurs laissent leurs véhicules dans un parking, en contrebas de la ferme d'alpage. Ils sont accueillis à l'intérieur du bâtiment par l'équipe du Parc, avec à leur disposition un point d'information tourisme et une possibilité de restauration. Les visites proposées sont pédestres, promenades libres ou guidées par un personnel formé et compétent, dans des espaces immersifs.

Jusqu'au 30/12/2020, le site était soumis à la législation des ICPE sous le régime de la déclaration, sous la rubrique 2140.

En 2012, une étude de dangers ainsi qu'une étude d'incidences Natura 2000, menée avec un écologue, M. Chiffaut ont été réalisées.

En 2016, l'autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage et de présentation au public pour certaines espèces de mammifères et d'oiseaux est obtenue (Arrêté Préfectoral du 17/06/2016).

Compte tenu des projets d'accueil de nouvelles espèces, une mise à jour du dossier d'autorisation d'ouverture a été remis en 2019, présentant le site en détail, l'organisation interne, les installations existantes et projetées (structures d'accueil du public, aménagements animaliers, enclos, gestion des eaux...). Les nouvelles espèces attendues sont : le loup, le cheval Przewalski, le bouquetin, le renard polaire et la martre des pins. Les travaux décrits étaient notamment : une modification des enclos, la construction d'un bâtiment pour centraliser les services techniques et l'aménagement d'une station de traitement autonome des effluents. Notons que le périmètre autorisé reste strictement le même.

L'article R. 414-19 du Code de l'Environnement correspond à la liste nationale des [...] projets [...] qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de [l'article L. 414-4](#).

Parmi les projets visés figurent :

3° Les projets soumis à évaluation environnementale au titre du tableau annexé à [l'article R. 122-2](#) (cf. ci-après).

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)		
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Installations mentionnées à l'article L. 515-28 du code de l'environnement.	
	b) Création d'établissements entrant dans le champ de l'article L. 515-32 du code de l'environnement, et modifications faisant entrer un établissement dans le champ de cet article (*)	
	c) Carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et leurs extensions supérieures ou égales à 25 ha.	
	d) Parcs éoliens soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
	e) Elevages bovins soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2101 (élevages de veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement, vaches laitières) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues « aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l'environnement »
	f) Stockage géologique de CO ₂ soumis à autorisation mentionnés par la rubrique 2970 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.	c) Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE
	« g) Usines intégrées de première fusion de la fonte et de l'acier »	
	« h) Installations d'élimination des déchets dangereux, tels que définis à l'article 3, point 2, de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, par incinération, traitement chimique, tel que défini à l'annexe I, point D 9, de ladite directive, ou mise en décharge »	
	« i) Installations destinées à l'extraction de l'amiante ainsi qu'au traitement et à la transformation de l'amiante et de produits contenant de l'amiante, à la production d'amiante et à la fabrication de produits à base d'amiante. »	

Tableau 1 : annexe à l'article R. 122-2

Le parc polaire était jusqu'à fin 2020 ICPE à déclaration, donc non soumise à ce type d'étude. A la suite d'une décision du Conseil d'Etat du 30 décembre 2020, les dispositions du décret 2018-900 du 22 octobre 2018 ont été annulées et le site est maintenant soumis au régime de l'autorisation.

Rubrique	Intitulé	Régime	Caractéristiques du site
2140	<p>Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques</p> <p>Installations fixes et permanentes de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques, à l'exclusion des magasins de vente au détail et des installations présentant au public des animaux d'espèces non domestiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présentation de poissons et d'invertébrés aquatiques, - présentation au public d'animaux dont les espèces figurent dans la liste prévue par l'article R. 413-6 du code de l'environnement, - présentation au public d'arthropodes. 	<p>Autorisation</p> <p>(RA = 2 km)</p>	<p>Espèces présentes :</p> <p>Chiens du Groenland</p> <p>Rennes</p> <p>Chevaux Tarpan</p> <p>Yacks</p> <p>Cerfs élaphe</p> <p>Daims</p> <p>Mouflons corses</p> <p>Chamois</p> <p>Bisons européens</p>

Tableau 2 : classement ICPE du parc polaire

Selon le tableau précédent, une ICPE à autorisation est soumise à examen au cas par cas. Comme indiqué précédemment, cet examen a eu lieu et a conduit à une dispense d'évaluation environnementale. Ainsi, l'évaluation des incidences Natura 2000 n'est donc pas obligatoire réglementairement.

Par ailleurs, ajoutons que la réglementation a évolué alors que la situation ICPE du site était administrativement régulière ; ce qui permettait de demander le bénéfice des droits acquis.

Enfin, rappelons que la démarche d'actualisation de l'autorisation avait été lancée par l'entreprise, préalablement à cette modification réglementaire (demande d'autorisation d'ouverture en 2019) et n'a pas aboutie.

Malgré ces faits, les services d'inspection ont demandé de compléter le dossier existant pour pouvoir relancer et poursuivre l'instruction de la demande d'autorisation environnementale d'un point de vue ICPE, en déposant une étude de dangers et une évaluation des incidences Natura 2000.

Pour rappel, conformément à l'article R.414-23 du Code de l'Environnement, une évaluation des incidences Natura 2000 comprend :

« I.- Dans tous les cas

1° Une description du site et des installations, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ;

2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le site est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura.

Dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

II.- Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet, peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés avec d'autres projets sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites. »

La méthode utilisée a été adaptée au contexte du parc animalier, le Parc Polaire. L'évaluation est donc proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

Elle est structurée selon le formulaire d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 téléchargeable sur le site de la DREAL Bourgogne Franche-Comté (version du 10 août 2011), en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement.

Notons que la dernière visite d'inspection par les services de la DDSPP a eu lieu le 7 janvier 2021 (Mesdames Delphine Tesselon et Elise Dubost). Elle a donné lieu à un rapport reçu le 5 février, auquel M. Malloire a apporté des réponses par courrier le 14 avril 2021. Dans ce même courrier, il est rappelé que la demande Cas par Cas, transmise en 2017, avait été instruite par l'autorité environnementale, qui avait acté que le projet de modification d'accueil de nouvelles espèces n'était pas soumis à évaluation environnementale et que cette décision reste valide.

Pour mémoire, le rapport d'inspection ainsi que le courrier de réponse de l'exploitant sont joints en annexe 1.

II. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Adresse : Lieu-dit Cernois Veuillet et les Fourgs
25240 CHAUX-NEUVE

Gérant /Capacitaire : Gilles MALLOIRE

Téléphone : 33 (0)3 81 69 20 20

Email: g.malloire@parcpolaire.com

Site internet : <http://www.parcpolaire.com>

SIRET : 421 783 937 00012
RCS Besançon 99B53

NAF : 9104Z

Début d'activité : 1999

Moyenne an/nombre de visiteurs : 35'000 à 40'000 visiteurs

Période d'ouverture : Toute l'année, selon un calendrier défini, disponible sur le site internet

Autorisation d'ouverture : Arrêté N°DDCSPP SPVE EN 2016 06 17 001.

Parcelles cadastrales :

Commune	Section	Lieu-dit	Parcelles	Propriétaire	Superficie totale en m ²
Chaux-Neuve 25240	D	Cernois Veuillet et les Fourgs	62	ROCHAT Charles-Louis	11 330
			66	L'ODYSEE BLANCHE	1 320
			189	CHEVALIER-FAVROT	540
			191	FAVROT Thierry	370
			192	FAVROT Thierry	150
			193	CHEVALIER-FAVROT	23 870
			215	L'ODYSEE BLANCHE	560
			216	FAVROT Thierry	61 320
			223	MALLOIRE Gilles	1 659
224	L'ODYSEE BLANCHE	9 551			
TOTAL					110 670 m²

Tableau 3 : Inventaire parcellaire et maîtrise foncière

Notons que la parcelle D62 de Mr Charles-Louis ROCHAT est en cours d'acquisition par la Sarl pour la construction d'un bâtiment de contention pour les bisons dont la toiture collectera l'eau pluviale pour renforcer l'alimentation en eau pluviale du site stockée en citernes.

III. METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

III.1 Rappel du cadre réglementaire et des outils utilisés

La présente étude a été établie conformément à la législation en vigueur à savoir :

- La directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive "Habitats" énonce l'objectif du dispositif dans son article 6, paragraphe 3 et 4. La directive européenne a été transposée dans le droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001.
- La loi 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale a prévu l'extension à un champ étendu de ce dispositif existant depuis 2001 : elle prévoit l'établissement de listes de programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations mais également de manifestations et d'interventions.
- La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement la complète en énonçant que, sur décision motivée, l'autorité administrative peut demander une évaluation d'incidences pour une activité qui n'est pas sur ces listes.
- Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, complété par le décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 (qui ajoute les ICPE soumis à enregistrement), énumère la liste nationale des activités.

L'ensemble de ces dispositions réglementaires se retrouve dans le code de l'environnement aux articles :

- Les articles L.414.4 et L.414.5 et,
- Les articles R.414.19 à R.414.29.

Au niveau départemental, les textes suivants ont été consultés (mais sans incidence sur le parc) :

- Arrêté préfectoral du 23 juin 2011 modifié par arrêté préfectoral du 2 août 2018 (liste d'activités encadrées administrativement par ailleurs)
- Arrêté préfectoral du 2 août 2018 (liste dite du « régime propre à Natura 2000 »).

L'évaluation a été menée en tenant compte des sources bibliographiques suivantes :

- Le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 de la DREAL Franche-Comté, version du 10/08/2011.
- L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences NATURA 2000 de la DREAL Bourgogne Franche-Comté (BFC), qui met en avant le principe de proportionnalité ;
- Le guide méthodologique synthétique pour l'aide à la rédaction des évaluations des incidences Natura 2000 ;
- Le site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) ;
- Les données disponibles sur le portail des données communales et le site de la DREAL BFC.

III.2 Objectifs de l'évaluation des incidences Natura 2000

Les activités humaines peuvent avoir des incidences sur un site Natura 2000 : altération d'un habitat naturel, perturbation d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences est une analyse :

- Ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés,
- Proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

L'évaluation appropriée est axée sur les incidences des programmes et projets sur un site Natura 2000, au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire pour lesquels le site a été désigné, c'est-à-dire de l'ensemble des mesures requises pour

maintenir ou rétablir ces habitats naturels et ces populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état de conservation favorable.

En d'autres termes, l'évaluation a pour objet de vérifier la compatibilité du programme ou du projet avec la conservation du site, en s'inscrivant dans une démarche au service d'une obligation de résultat.

L'évaluation des incidences Natura 2000 permet de donc concevoir et de développer un projet le plus compatible possible avec la préservation des sites Natura 2000.

III.3 Méthodologie de l'évaluation

4 Chapitres

Projet à incidence légère ou lourde, mon dossier doit toujours comporter les chapitres 1 et 4. Les chapitres 2 et 3 ne sont développés que si nécessaire, en application du principe de proportionnalité.

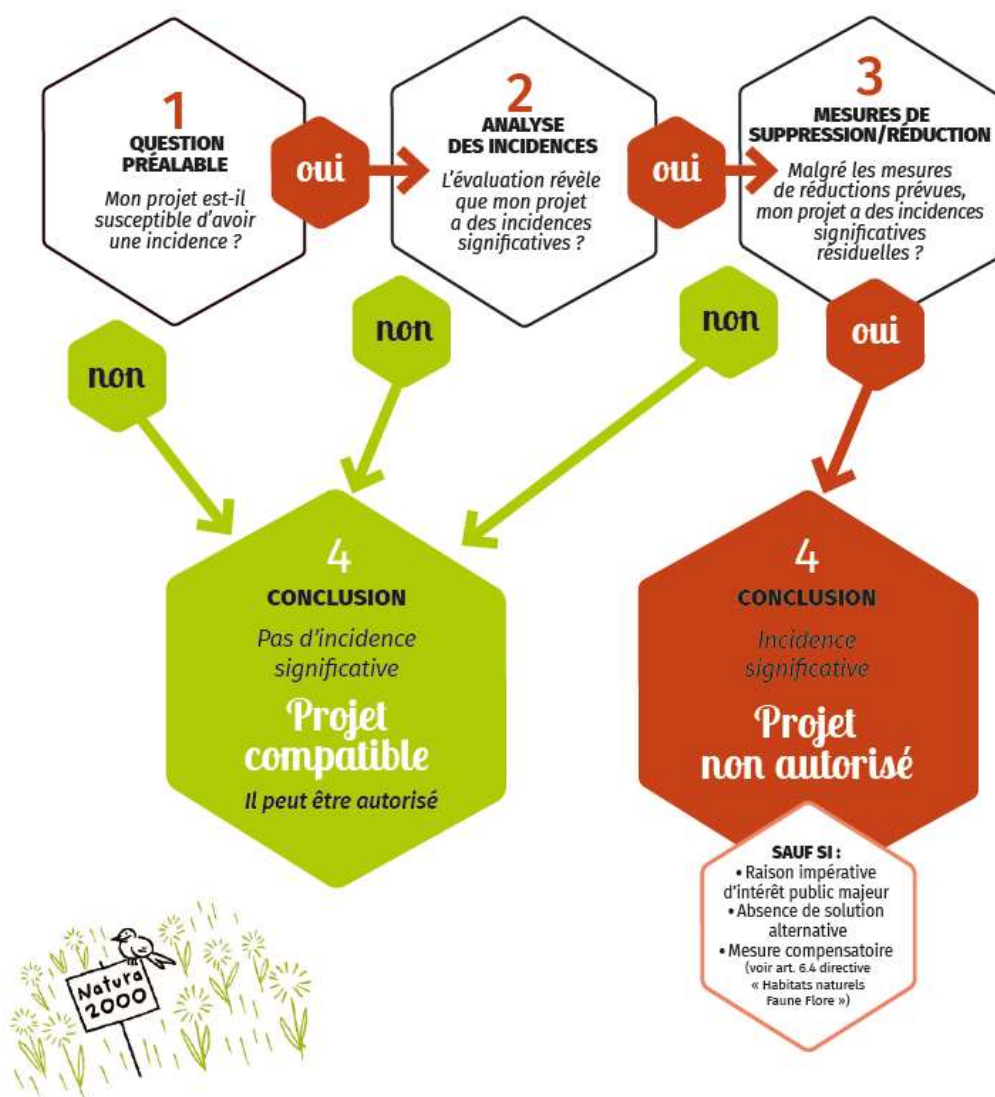


Figure 1 : synoptique des étapes d'une évaluation d'incidences (source : L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences NATURA 2000 – DREAL BFC – juin 2018)

IV. EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Dans la mesure où le projet est dispensée d'évaluation environnementale, le présent document incluant le formulaire ci-après, proposé par la DREAL BFC, constitue l'évaluation des incidences Natura 2000, selon la forme attendue.

Le cas échéant, des documents peuvent être annexés.



FORMULAIRE

DES EVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 10 août 2011

IV.1 Présentation du porteur de projet et de son projet

Désignation du projet ou activité :

Exploitation d'un parc animalier

Commune(s) : Chaux-Neuve

Département(s) : Doubs

Région(s) : Bourgogne Franche-Comté

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur :

SARL L'Odyssee Blanche

M. Gilles Malloire, gérant et capacitaire

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

- Adresse postale / adresse du siège social :
Lieu-dit Cernois Veuillet et les Fourgs
25240 CHAUX-NEUVE
- Téléphone : 03 81 69 20 20
- Courriel : g.malloire@parcpolaire.com

Date : 20/05/2022

Cachet et signature : Malloire Gilles gérant Sarl

Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées ci-après.

PARC POLAIRE
Le Cernois Veuillet 25240 Chaux Neuve
Tél: 03 81 69 20 20 - Fax: 03 81 69 13 02
Sarl L'Odyssee Blanche au capital de 109 255 €
RCS Besançon 99853 - TVA FR15 421 783 937
Siret 421 783 937 00012 - NAF 9104Z

IV.2 Le projet est-il soumis à une évaluation d'incidences ?

Organisation du classement par grandes thématiques et renvois dans les pages suivantes

Le classement est réalisé selon de grands thèmes qui ont chacun leur code couleur (les codes couleurs permettent de fluidifier les repères pour les porteurs de projets) :

- **Urbanisme et infrastructures** : ...
- **Etudes d'impact (hors ICPE)** : ...
- **Eau** : ...
- **Forêt** : ...
- **Agriculture (hors ICPE)** : ...
- **Manifestations** : ...
- **Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE)**
- **Autres**

A l'intérieur de chaque thème, il est mentionné la liste des activités qui sont concernées sur l'ensemble du territoire départemental et celles qui ne le sont que lorsqu'elles se situent en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.

> Liste Nationale (LN) et première Liste Locale 1 (L1) avec libellés simplifiés par grandes thématiques

Un projet peut être à la croisée de plusieurs thématiques. Attention, notamment, à bien intégrer les déclarations et autorisations au titre de la **loi sur l'eau** qui peuvent concerner de nombreux projets.

URBANISME ET INFRASTRUCTURES

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-1°** Les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale (dont les plans locaux d'urbanisme).
- LN-2°** Les cartes communales.
- LN-5°** Les projets de création ou d'extension d'unités touristiques nouvelles avec autorisation (*UTN*).
- LN-8°** Les travaux, constructions ou installations soumis aux autorisations prévues pour les parcs nationaux, les réserves naturelles et les sites classés.
- L1-2°** Les éoliennes soumises à permis de construire.

En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

- LN-16°** L'exploitation de carrières avec déclaration.
- LN-17°** Les stations de transit de produits minéraux avec déclaration.
- LN-18°** Les déchèteries aménagées avec déclaration.
- LN-19°** Les arrêts de travaux miniers avec déclaration.
- LN-20°** Le stockage ou dépôt de déchets inertes avec autorisation.
- LN-21°** L'occupation d'une dépendance du domaine public avec autorisation.
- L1-1°** Les productions d'électricité solaire sur le sol avec déclaration.
- L1-3°** Les pylônes.
- L1-4°** La construction et l'exploitation de canalisations avec autorisation.
- L1-5°** Les réseaux de transport et de distribution d'électricité en voie aérienne, souterraine, nouvelles ou améliorations.
- L1-6°** Les travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager.
- L1-7°** La demande d'autorisation d'aménagement des pistes de ski alpin.
- L1-8°** Les affouillements ou exhaussements du sol.

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-3°** Les travaux et projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale

EAU

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-4°** Les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.

En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

- L1-12°** Les plans de gestion de cours d'eau non domaniaux soumis à autorisation.

FORET

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-3°** Les travaux et projets avec étude ou notice d'impact (*attention aux seuils de surface dans le cas des défrichements*).

- LN-7°** Les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier.

En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

- LN-9°** Les documents de gestion forestière, sous réserve de l'article L.11 du code forestier (dispense lorsque les travaux sont conformes aux dispositions des directives ou schémas régionaux) (*plan simple de gestion, plan d'aménagement de forêt communale ou domaniale, Règlement Type de gestion*).

- LN-10°** Les coupes soumises au régime spécial d'autorisation.

- LN-11°** Les coupes soumises à autorisation sous réserve des dispenses de l'article L.11-g du code forestier.

- L1-11°** Les projets de réglementation des boisements du Conseil Général soumis à enquête publique au titre de l'article R.126-4 du code rural et de la pêche maritime.

AGRICULTURE (HORS ICPE)

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-7°** Les documents départementaux de gestion de l'espace agricole et forestier.

- LN-14°** Les traitements aériens avec déclaration préalable, excepté cas d'urgence.

- LN-15°** La délimitation des zones de lutte contre les moustiques.

En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

- LN-13°** Les délimitation d'aires géographiques de production viticole.

MANIFESTATIONS ET CIRCUITS

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-22°** Les manifestations sportives avec autorisation ou déclaration sur la voie publique, avec un titre international ou national ou un budget dépassant 100 000 €.

- LN-23°** L'homologation des circuits.

- LN-24°** Les manifestations sportives avec autorisation pour les véhicules terrestres à moteur en dehors des voies ouvertes à la circulation, hors circuits homologués (23°).

- LN-25°** Les rassemblements festifs à caractère musical soumis à déclaration.

- LN-26°** Les manifestations sportives, récréatives, culturelles lucratives avec déclaration.
- LN-28°** Les manifestations aériennes de grande importance avec autorisation.

En tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000

- L1-10°** Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires des sports de nature.
- L1-14°** Les manifestations sportives avec déclaration ou autorisation et plus de 600 participants et organisateurs.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-3°** Les projets soumis à évaluation environnementale au titre du tableau annexé à l'article R. 122-2

Sur l'ensemble du territoire départemental

- LN-29°** Les installations classées avec enregistrement.
- L1-9°** Les installations classées pour la protection de l'environnement ou les parcelles d'épandage, rubriques (*voir libellé précis des rubriques en annexe 6*) :
1111-1c, 1111-2.c, 1111-3.c, 1172-3, 1510-3, 1511-3, 1531, 1532-2, 2101-1.b, 2102-2, 2111-2, 2521-2.b, 2713-2, 2930-1.b, 2780-1.b et .2.b, 2781-1.b. (*voir table de correspondance en Annexe 6*)

AUTRES

Sur l'ensemble du territoire départemental

- L1-13°** L'introduction dans le milieu naturel des espèces non indigènes, non domestiques (espèces animales) et non indigènes, non cultivées (espèces végétales).

En conclusion :

Le projet est-il dans la liste précédente ?

- NON** : l'évaluation des incidences n'est pas obligatoire d'un point de vue réglementaire.
- OUI** : passer au schéma suivant et à l'étape 1 ci-après.

Le parc polaire est dans la liste nationale suivante :

- LN-3° Projets soumis à évaluation environnementale au titre du tableau annexé à l'article R. 122-2 (Liste Nationale) – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation (avec examen cas par cas)**
- D'après les arrêtés préfectoraux en vigueur au niveau départemental, l'activité n'est pas concernée par une liste locale.**

Rappelons que l'examen au cas par cas a conclu en une dispense d'évaluation environnementale.

IV.3 Evaluation d'incidences : évaluation préliminaire

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée, le projet accepté à ce titre.

A l'intérieur d'un site, un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée, le projet est accepté.

IV.3.1 Description simplifiée du projet

IV. 3.1.1. Implantation du projet

La SARL L'Odysée Blanche exploite un parc animalier, appelé « Parc Polaire » situé sur la commune de Chauv-Neuve (25) dans la forêt du Risoux (cf. cartes ci-dessous).

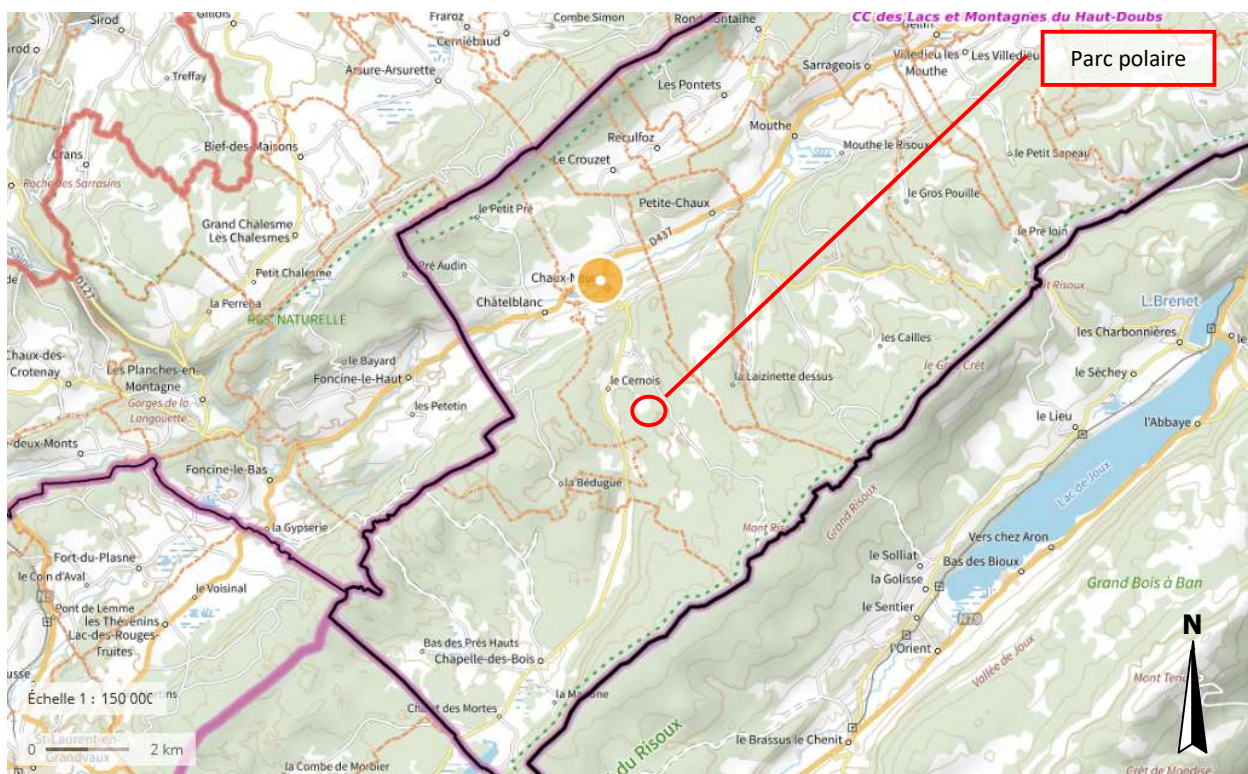


Figure 2 : Localisation du Parc Polaire - Plan IGN au 1/50 000 - Source : Géoportail

Le parc animalier est implanté dans une clairière forestière autour d'une ancienne ferme d'alpage, perchée à 1200 mètres d'altitude, dans un espace naturel préservé (voir carte de localisation ci-après).

La surface exploitée est d'environ 11 hectares (cf. plan parcellaire ci-après).

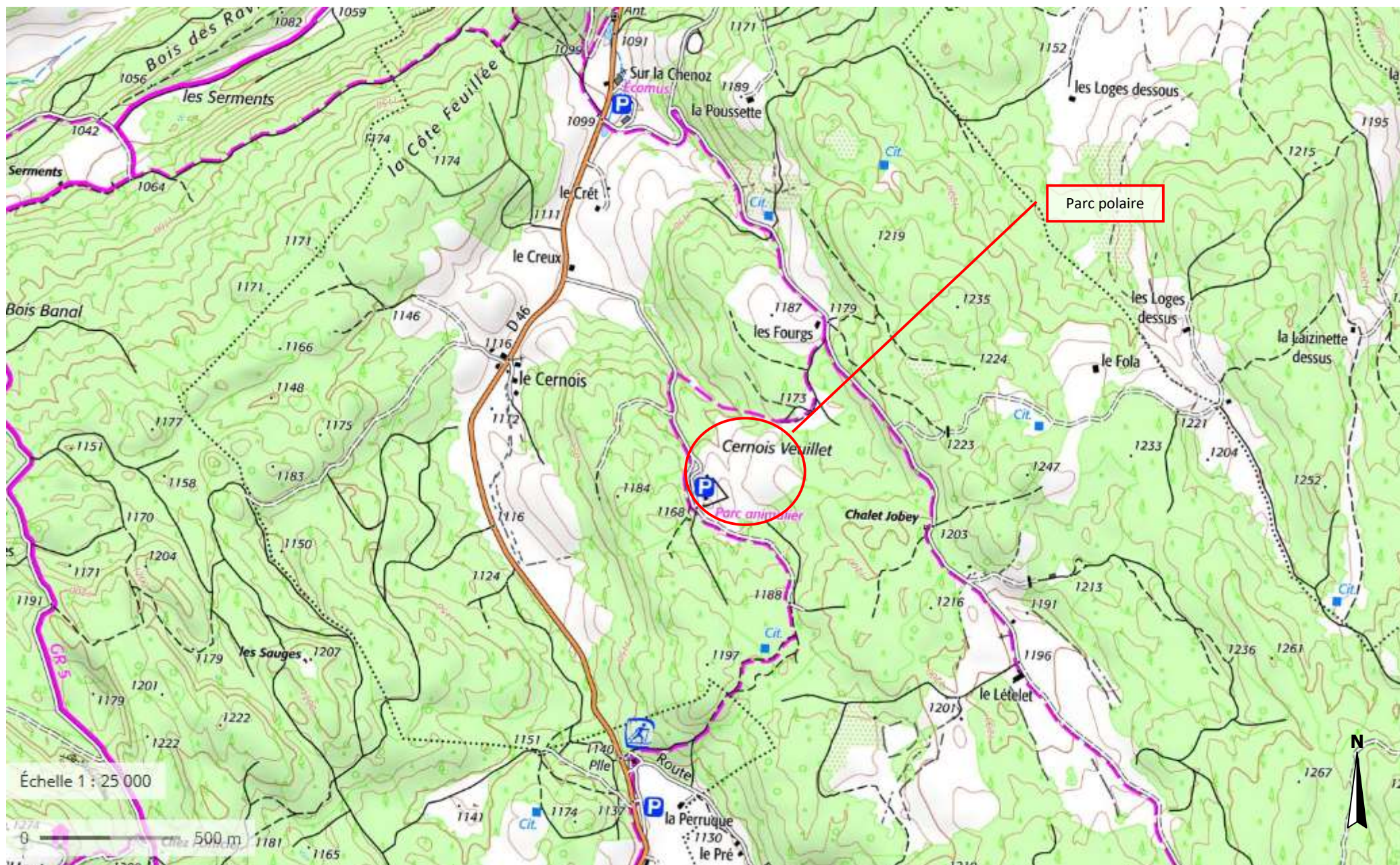


Figure 3 : Carte de localisation du Parc Polaire au 1/25 000 - Source : Géoportail



Figure 4 : Carte du parcellaire

Le Parc Polaire est un établissement recevant du public :

- Type : PA (Plein Air)
- Catégorie : 5^{ème}
- Effectif maximal du public autorisé : 300 personnes sur le site
- Effectif actuel moyen accueilli : 170 personnes sur le site

L'établissement accueille entre 35.000 et 40.000 visiteurs par an sur une ouverture au public de 315 jours.

A titre indicatif, il a accueilli 38'223 visiteurs en 2019. En 2020 et 2021, compte tenu de la pandémie, la fréquentation a connu une forte baisse dû aux fermetures administratives imposées.

Le site est exploité en continu et est ouvert au public tous les jours de la semaine (en période normale) selon les horaires suivants : 10h à 17h ou de 10h à 18h en été (juillet et août).

L'exploitation du site est assurée par la présence de 5 employés permanents. L'équipe des salariés du Parc Polaire, tous SST, est ainsi constituée aujourd'hui :

- 1 gérant – capacitaire – agent gestion et de développement ; Gilles MALLOIRE fondateur – Gérant - Capacitaire du Parc Polaire
- 1 poste accueil-boutique-administratif ; Marion HUMBERT Responsable accueil – réservation groupes
- 1 poste animalier-entretien du site ; Valentin CUCHEVAL Chef animalier – Responsable technique du site
- 2 postes soigneur-guide-entretien du site ; Valentin TERNET – Sonia CHENITI
- 1 poste saisonnier soigneur-guide pendant les vacances scolaires

Des stagiaires en formation animalière et bénévoles de l'association CapFaune sont accueillis au sein de l'établissement. Ils sont en moyenne 4 par semaine et sont hébergés sur le site dans un studio meublé mis à disposition par Gilles et Claudia MALLOIRE. Chaque année, c'est donc un effectif de 6 stagiaires en moyenne qui sont accueillis sur une durée de 2 mois.

Aujourd'hui les locaux se distribuent de la manière suivante :

- **Bâtiment A : bâtiment réservé à l'accueil du public**
- **Bâtiment B** : garage pour l'entretien du site, du matériel agricole et de déneigement
- **Bâtiment C** : quarantaine animaux domestiques
- **Bâtiment D** : stockage viande chiens et granulés herbivores, espace cuisine-plonge animalière
- **Bâtiment E** : bureau capacitaire-soigneurs avec pharmacie, une armoire blindée pour armes contenant un fusil hypodermique Dan-Inject, une carabine de chasse avec munitions. Seuls le capacitaire et le responsable animalier (*tous deux détenteurs du permis de chasser*) peuvent accéder à ce bureau et possèdent une clef de la chambre forte où sont stockées les armes.
- **Stockage fourrage** : une petite réserve est disponible sur le site dans un des locaux **D**, le gros du stock est entreposé sous bâche à raison de 30 balles rondes maximum qui correspond à la livraison d'un camion. Le Parc Polaire ne fait pas son foin, un négociant livre à la demande les services techniques.

Le Parc Polaire est organisé selon le plan schématique suivant.

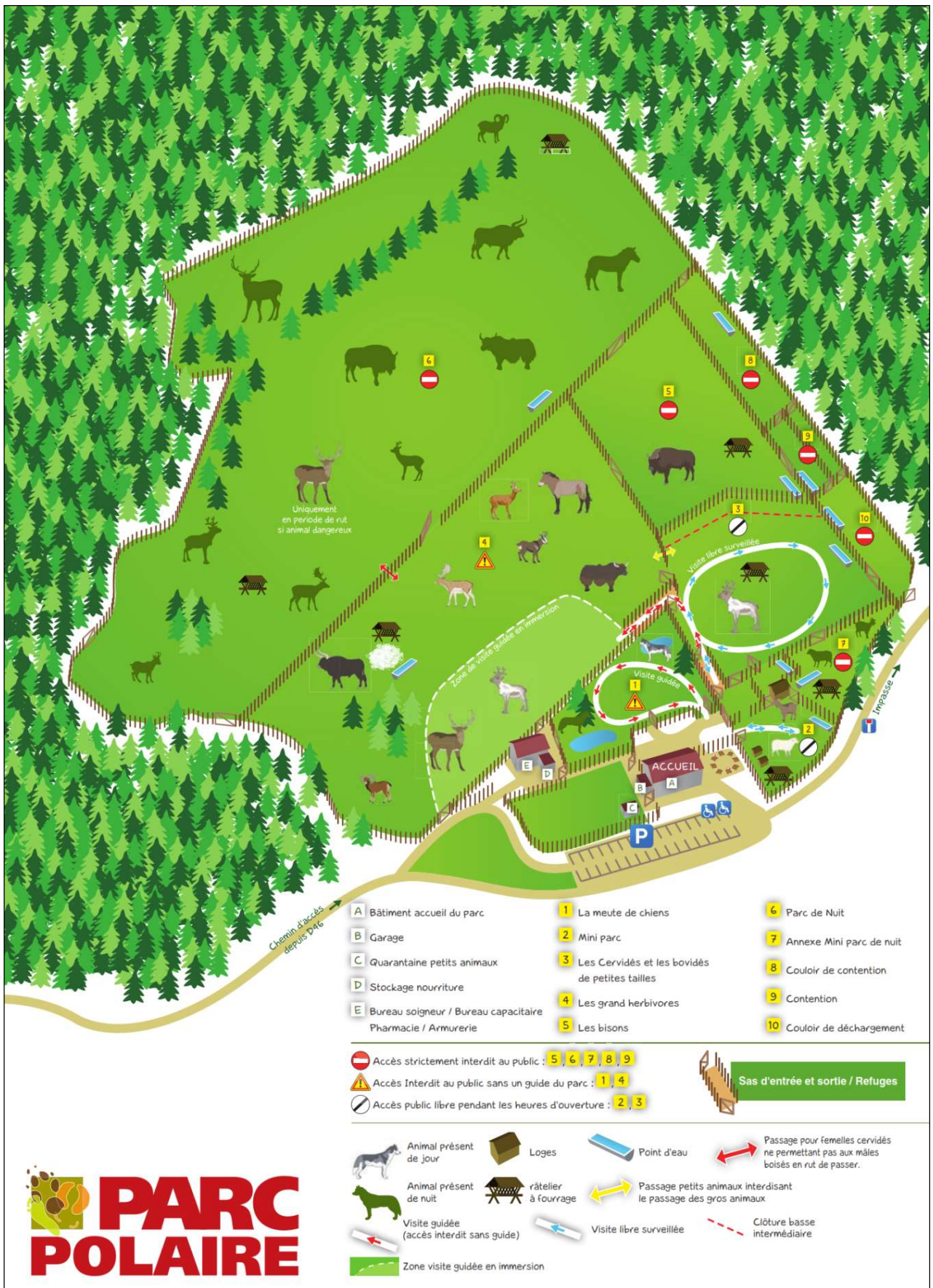


Figure 5 : plan du parc actuel

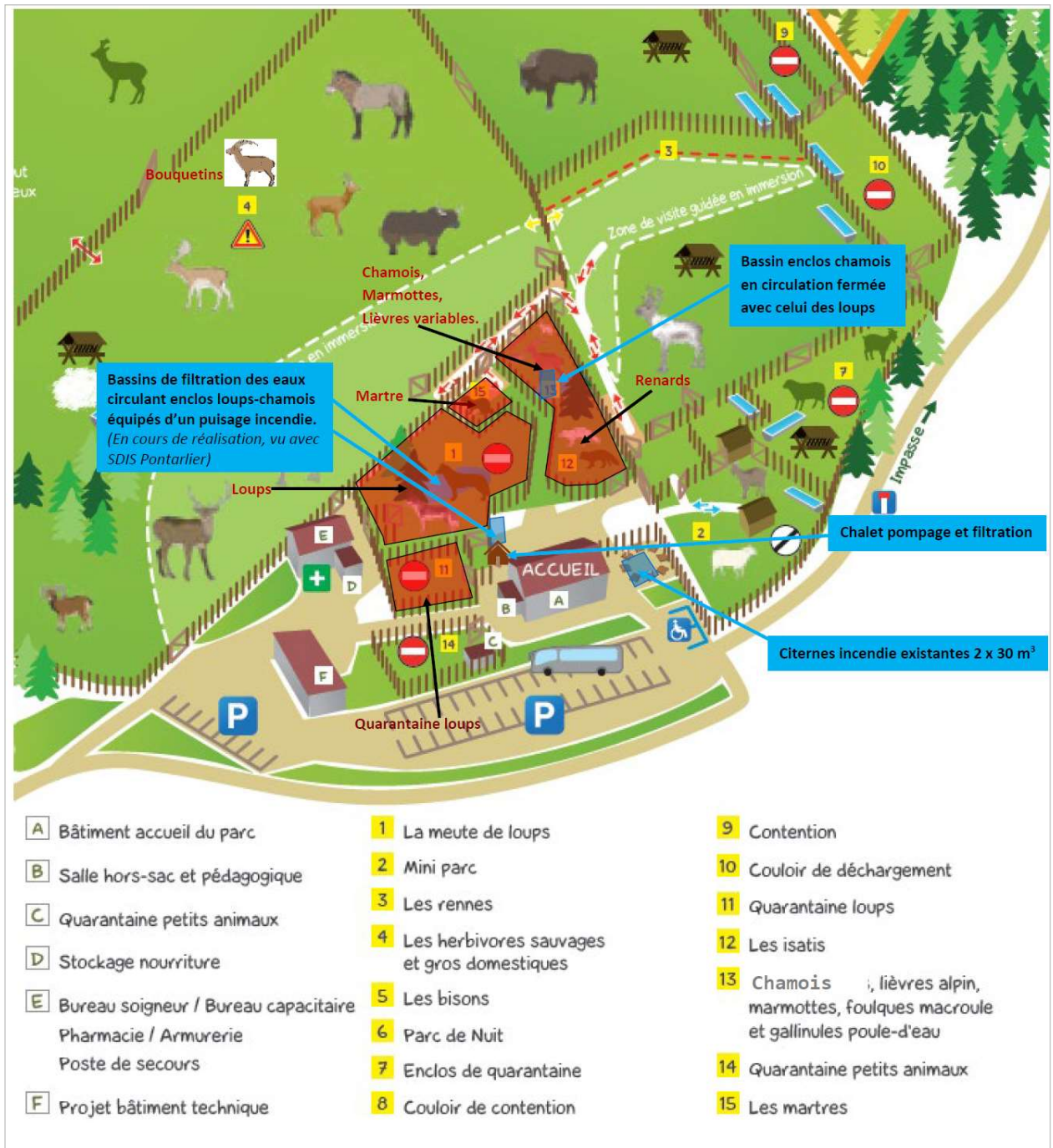


Figure 6 : localisation des nouveaux enclos et des systèmes liés à l'eau

IV.3.1.1 Travaux nécessaires au projet

Avec l'acquisition de la parcelle D62, le Parc Polaire prévoit la création d'un bâtiment de contention pour ses bisons d'Europe (*Bison bonasus*) faisant l'objet d'un programme EEP de conservation. Bâtiment d'une centaine de m², sa toiture alimentera en eau pluviale une citerne qui desservira les nombreux abreuvoirs présents dans les différents enclos. Aucune autre phase de travaux n'est prévue en 2022 et 2023, ni terrassements, ni pose de réseaux et canalisations, ni construction nouvelle ou extension de bâtiment existant, ni défrichage, ni modification de clôture périphérique...

IV.3.1.2 Accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public

L'accès au site se fait depuis la RD437 puis la RD46 avant de rejoindre une route forestière, en enrobé et reprofilée récemment (4,5 m de largeur sur toute sa longueur).

Le parking peut accueillir jusqu'à 70 voitures et 3 autocars. Les véhicules accèdent d'un côté et ressortent par un autre permettant une fluidité aux moments de fortes affluences. Il est en partie recouvert d'un tapis en bitume.

Les visiteurs laissent leurs véhicules dans un parking, en contrebas de la ferme d'alpage. Ils sont accueillis à l'intérieur du bâtiment par l'équipe du Parc, avec à leur disposition un point d'information tourisme et une possibilité de restauration. Les visites proposées sont pédestres, promenades guidées pendant une heure par un personnel compétent, dans des espaces immersifs. L'itinéraire des visiteurs est délimité par un cheminement défini par le guide en fonction du positionnement des animaux. Une signalétique est présente sur l'ensemble du parc.

Seul le bâtiment A est accessible au public, tous les autres sont réservés strictement au personnel. Les livraisons sont effectuées en dehors des heures d'ouverture du parc, sauf contretemps, et via une entrée dédiée en zone technique.

Les locaux techniques sont regroupés dans une zone délimitée, à l'écart des circuits visiteurs.

IV.3.1.3 Zones influencées par le projet

La zone d'influence du projet correspond à la zone dans laquelle les effets du projet sont potentiellement perceptibles, qu'il s'agisse d'effets directs liés à l'emprise, d'effets sonores ou lumineux ou d'effets indirects. La zone d'influence doit intégrer les zones dans lesquelles les risques de rejets ou de poussières sont susceptibles d'être perçus ou dirigés.

Concernant la zone d'influence existante, il s'agit de l'intérieur du parc proprement dit (avec les enclos et bâtiments d'exploitation) et les abords immédiats accessibles aux visiteurs, à savoir la voie de desserte.

Aucune modification du périmètre d'exploitation actuel, ni des activités, n'étant envisagée, le projet de développement du parc n'induit pas de modification de la zone d'influence existante.

IV.3.2 Sites Natura 2000 concernés par le projet

IV.3.2.1 Nom et numéros officiels des sites concernés

Le Parc Polaire se trouve au milieu d'un massif boisé, au sud du bourg de Chaux-Neuve, en bordure de deux sites Natura 2000 superposés, dénommés « Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol », l'un au titre de la directive Oiseaux de 1979, l'autre au titre de la directive Habitats-faune-flore de 1992.

Le premier a donné lieu à une désignation officielle en ZPS (zone de protection spéciale) n° FR4312001 par arrêté ministériel du 5 juillet 2005.

L'autre a été désigné en ZSC (zone de conservation spéciale) n° FR4301290 par arrêté ministériel du 24 février 2015.

Ces deux sites superposés forment un ensemble essentiellement forestier de 10 364 ha, s'étagant entre les altitudes de 877 m à 1 463 m.

IV.3.2.2 Localisation des sites concernés

Le parc animalier se trouve en bordure de ces deux sites Natura 2000 ; la limite de ceux-ci correspond à la limite d'exploitation du parc.

Les cartes ci-après localisent le parc polaire et les deux sites Natura 2000 précités, dont le périmètre se superpose. Rappelons que le périmètre des 2 sites se superposent et porte le même nom ; on parlera donc dans la suite de l'étude, « du site de manière globale ».

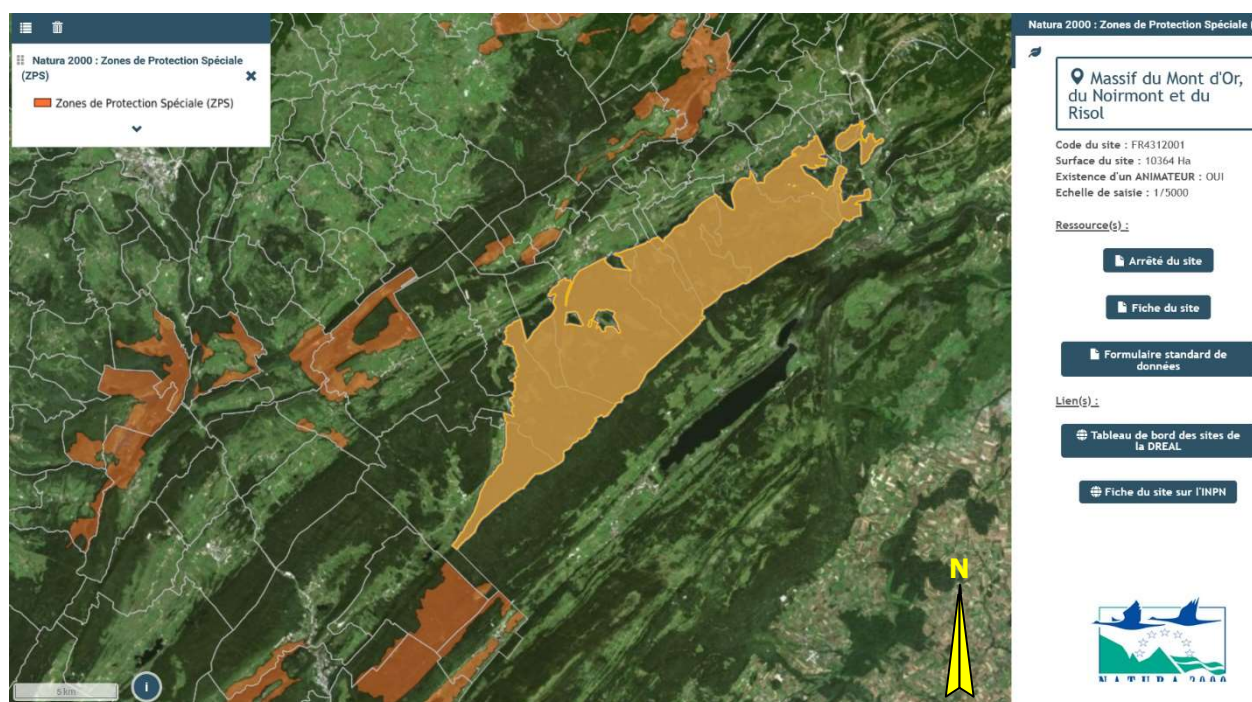


Figure 7 : délimitation du site Natura 2000 (source : INPN)

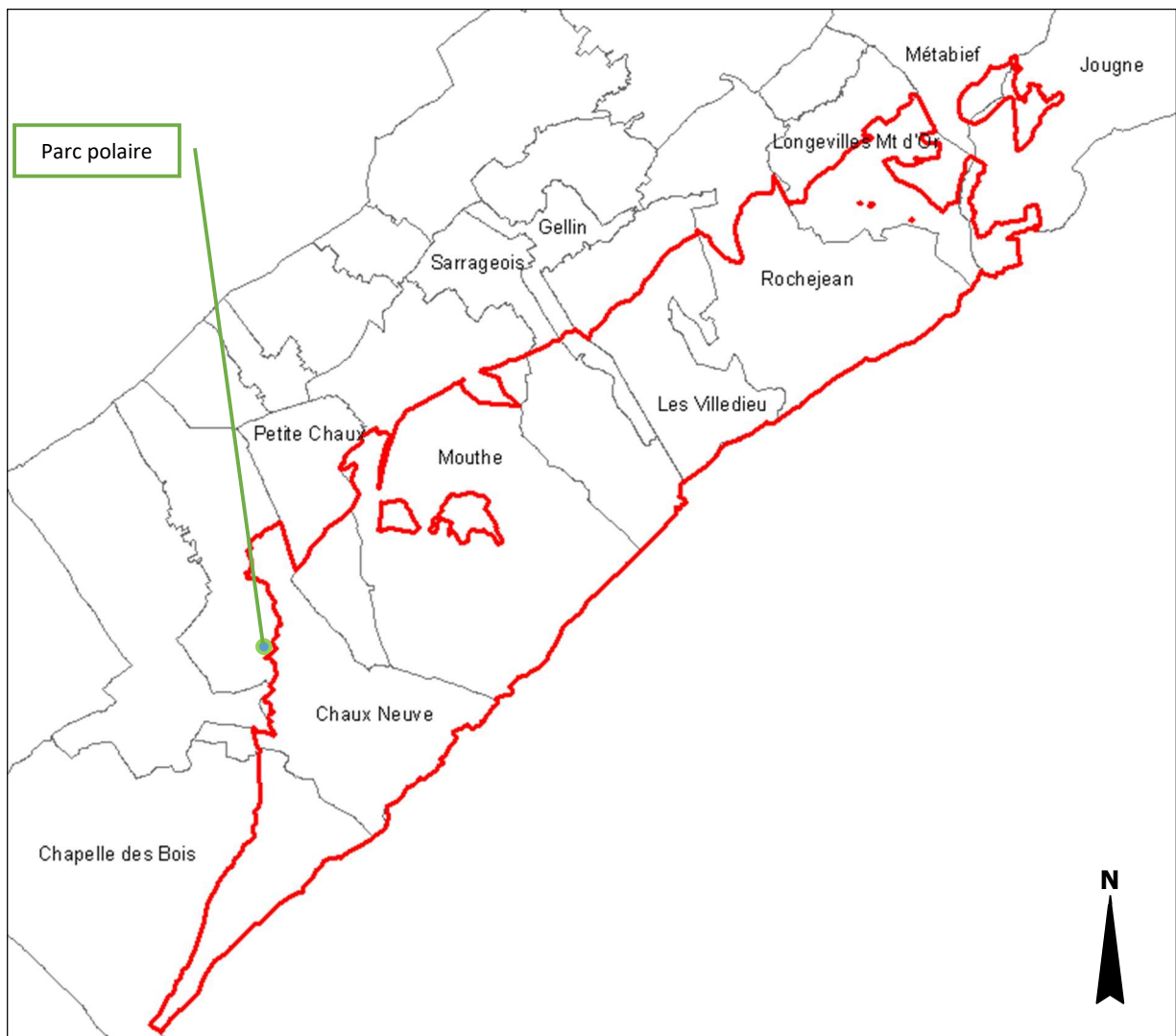


Figure 8 : périmètre du site Natura 2000 avec limites administratives des communes (source : DOCOB)



Figure 9 : localisation de la ZSC n° FR4301290 (source : DREAL BFC)



Figure 10 : localisation de la ZPS n° FR4312001 (source : DREAL BFC)

IV.3.2.3 Description des sites FR4312001 et FR4301290

Sources : fiches descriptives et formulaires standards - INPN

IV.3.2.3.1 Caractère général

Le site Natura 2000 du massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol (10364 ha) se caractérise par une certaine homogénéité d'un point de vue de l'entité géographique : montagne et versants entre Jougne et Chapelle des Bois sur le seul département du Doubs.

Son patrimoine naturel et paysager est reconnu à travers l'inscription de toute ou partie du site à des zonages réglementaires (site inscrit de Chapelle des Bois, arrêtés préfectoraux de protection des biotopes à oiseaux rupestres et corniches calcaires) ou à des inventaires (des ZNIEFF couvrent presque tous le site). Il est concerné par l'ensemble des politiques publiques notamment celles concernant l'eau et les milieux naturels.

Il recouvre les deux classes d'habitat principales suivantes : des forêts mixtes avec un taux de couverture de 72% et des prairies semi-naturelles humides et prairies mésophiles améliorées (25%).

Ce massif forestier couvre les flancs de l'anticlinal du Mont d'Or qui se prolonge au sud par le Risoux et le Mont Noir. Au nord, côté suisse, entre le Morond (1419 m) et le Mont d'Or (1461 m), la ligne de crête est tranchée par les falaises de l'accident géologique de Vallorbe (CH). A partir du Mont d'Or, ces falaises s'atténuent et la ligne de crête fait office de frontière internationale.

Elle se poursuit en contrebas, par un versant de pente généralement forte, jusqu'à la vallée de l'Orbe. Sur le rebord ouest, l'anticlinal surmonte le val de Mouthe dans lequel le Doubs s'écoule au sein d'une vallée tapissée par des alluvions glaciaires.

IV.3.2.3.2 Qualité et importance

Le relief caractéristique des zones calcaires, ici le Portlandien, et des moraines glaciaires engendre une mosaïque de sols très différents qui, conjugués au climat et aux interventions humaines, sont à l'origine d'une grande variété de communautés végétales :

- Le plateau sommital est recouvert par des pelouses d'altitude à séslerie bleue qui servent de pâturage d'estive. Celle du Mont d'Or constitue un véritable "jardin botanique" où un impressionnant cortège de plantes subalpines dont certaines ne sont présentes que sur ce seul site du Jura comtois (driade à huit pétales, millepertuis de Richer, pulsatile des Alpes, gentiane de Clusius).
- Les corniches et falaises hébergent une végétation caractéristique : celles orientées vers le sud favorisent une flore liée à des sols secs et ensoleillés (flore xérophile) avec l'aster des Alpes, par exemple.
- L'éboulis situé au pied de la falaise du Mont d'Or. Il constitue un des plus beaux exemples présents en Franche-Comté à l'étage montagnard. Aux quelques plantes herbacées hautement spécialisées des éboulis mobiles font suite, dans les parties plus stables, des bois clairs d'érables et de sorbiers.
- La hêtraie-sapinière occupe la majorité des zones forestières, sur les pentes moyennes et faibles entre 800 et 900 mètres d'altitude. Le peuplement est dominé par le sapin et l'épicéa, le hêtre étant souvent présent mais peu abondant. Le sous-bois, toujours frais, est particulièrement riche en espèces, avec une strate herbacée dominée par la fétuque des bois. En situation plus froide et sur éboulis plus ou moins grossiers, elle évolue vers la hêtraie à adénostyle.

- Dans les secteurs de pente forte et en exposition froide, on rencontre une hêtraie à dentaire sur les éboulis fins. Les peuplements sont essentiellement constitués de feuillus (hêtre, frêne et érable sycomore). La strate herbacée, pauvre, est dominée par la dentaire et la mercuriale.
- Entre ces différentes formations forestières, les combes au sol fertile (présence dans le sous-sol de dépôts morainiques) ont été transformées en pâturage dès le XVI^e siècle. Elles constituent un paysage de pré-bois, véritable mosaïque de bosquets de hêtres et de noisetiers, d'épicéas isolés et de clairières pâturées. Sur les sols plus superficiels, la pâture laisse place à une pelouse montagnarde (pelouse à gentiane et brome). La présence des bovins maintient un sous-bois clair et riche en espèces arbustives feuillues qui fournissent nourriture et abri à l'avifaune.
- Aux environs de 1200 m d'altitude, sur un sol acidifié en surface par les précipitations abondantes, se développe la hêtraie - érablaie. L'érable sycomore est très vigoureux mais il a souvent été éliminé par les traitements sylvicoles qui tendent à favoriser les essences résineuses. La strate arbustive est assez bien développée (sorbier des oiseleurs, rosier des Alpes...).
- Sur les lapiaz (bancs de calcaire durs séparés en gros blocs par la dissolution d'éléments calcaires plus tendres) s'installe la pessière à doradille où l'épicéa assure à lui seul la couverture arborescente. Il domine quelques arbustes comme le rosier des alpes, le chèvrefeuille noir... qui restent disséminés. Cette pessière s'installe sur des sols peu épais, très humifères et acides en surface, milieu favorable à une petite orchidée, la listère cordée.
- Dans les dépressions de l'étage subalpin apparaissent fréquemment des mégaphorbiaies d'altitude (ou formation de hautes herbes des sols eutrophes).

Ce massif présente des forêts d'altitude qui se caractérisent par la présence d'une faune tout à fait intéressante.

Concernant les oiseaux, plusieurs espèces de pics, des rapaces diurnes ou nocturnes et surtout les deux espèces de tétraonidés : la gélinotte des bois et le grand tétras. Ce dernier trouve dans ce massif des structures de végétation favorables à son maintien et le niveau de population est l'un des plus importants du massif jurassien. Aussi la conservation de la population du Risol-Mont-d'or-Risoux est considérée comme prioritaire par les spécialistes. En Franche-Comté, il n'y a plus que sur ce massif qu'on trouve des habitats très favorables à leur reproduction. Les falaises permettent la nidification du faucon pèlerin mais également du grand corbeau et du tichodrome échelette.

Le peuplement de mammifères est assez diversifié : ce massif a permis la survie du chamois et on y rencontre également le lynx boréal.

Les insectes sont également nombreux et variés ; les papillons diurnes et nocturnes sont abondants comme le splendide apollon, localisé sur les pelouses ensoleillées et les pentes rocheuses colonisées par les orpins et autres plantes adaptées à ces milieux secs.

A signaler également une mousse très rare qui pousse sur le bois mort en décomposition : *Buxbaumia viridis*, qui a été trouvée sur un versant du Risoux.

L'ensemble de ce massif constitue une importante réserve d'eau, ce qui lui confère une grande valeur hydrologique. Le Doubs prend sa source à proximité. Compte tenu de sa situation (altitude, faible activité sur le bassin versant...), cette rivière est utilisée comme référence de qualité pour l'ensemble des cours d'eau de Franche-Comté.

IV.3.2.3.3 Vulnérabilité

La partie nord du site est contiguë au domaine de la station de ski alpin de Métabief-Mont d'Or. Ponctuellement, la fréquentation humaine peut être une activité devant faire l'objet d'une maîtrise spécifique afin d'éviter tout piétinement, ou maintenir les zones de quiétude pour la reproduction du faucon pèlerin. Toutefois, l'impact de la station de Métabief Mont d'Or est, dans son état actuel, peu significative pour les oiseaux.

Sur la partie centrale du site, la poursuite de la déprise agricole par abandon des pâturages d'estive est toujours possible, avec des incidences négatives sur les habitats ouverts d'oiseaux.

Les activités forestières en période sensible pour le Grand Tétrás, le développement du ski de fond et de la raquette en zone sensible pour le tétras sont les points essentiels à examiner dans le document d'objectifs.

IV.3.2.3.4 Habitats et espèces pour lesquels les sites Natura ont été désignés

Les oiseaux de la ZPS n° FR4312001

D'après la fiche descriptive de l'INPN, la ZPS du Massif du Mont-d'Or, du Noirmont et du Risol a été désignée pour assurer la conservation des espèces d'oiseaux suivantes :

Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i> (5 - 10 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Reproduction <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : 2% ≥ p > 0% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Bonne <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Bonne	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Milan noir - <i>Milvus migrans</i> (8 - 10 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Reproduction <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : 2% ≥ p > 0% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Bonne <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Bonne	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Milan royal - <i>Milvus</i> (1 - 10 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Reproduction <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : Non significative	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i> (1 - 2 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Sédentaire <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : 2% ≥ p > 0% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Bonne <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Bonne	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Gélinotte des bois - <i>Bonasa bonasia</i> (144 - 432 Individus)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Sédentaire <input type="checkbox"/> Abondance : Rare	<input type="checkbox"/> Population relative : 15% ≥ p > 2% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Bonne <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Bonne	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Grand Tétrás - <i>Tetrao urogallus</i> (27 - 31 Mâles chanteurs)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES

<input type="checkbox"/> Statut : Sédentaire <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : 2% ≥ p > 0% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Excellente <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Excellente	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
---	--	--

Chevêchette d'Europe - <i>Glaucidium passerinum</i> (10 - 14 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Sédentaire <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : 15% ≥ p > 2% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Bonne <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Bonne	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Chouette de Tengmalm - <i>Aegolius funereus</i> (10 - 24 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Sédentaire <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : 15% ≥ p > 2% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Excellente <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Excellente	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Pic noir - <i>Dryocopus martius</i> (11 - 50 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Sédentaire <input type="checkbox"/> Abondance : Non estimé	<input type="checkbox"/> Population relative : 2% ≥ p > 0% <input type="checkbox"/> Degré de conservation : Excellente <input type="checkbox"/> Isolement : Non-isolée <input type="checkbox"/> Evaluation globale : Excellente	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Alouette lulu - <i>Lullula arborea</i> (0 - 5 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Reproduction <input type="checkbox"/> Abondance : Rare	<input type="checkbox"/> Population relative : Non significative	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne
Pie-grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i> (5 - 10 Couples)		
POPULATION	EVALUATION	SOURCE DONNEES
<input type="checkbox"/> Statut : Reproduction <input type="checkbox"/> Abondance : Rare	<input type="checkbox"/> Population relative : Non significative	<input type="checkbox"/> Qualité des données : Bonne

Les habitats et les espèces de la ZSC n° FR4301290

D'après la fiche descriptive de l'INPN, la ZSC n° FR4301290 du Massif du Mont-d'Or, du Noirmont et du Risol a été choisi pour assurer la conservation des habitats et des espèces de flore et de faune (autres que les oiseaux) suivants :

Habitats naturels d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la directive Habitats :

- 5110 Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses
- 6110* Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de *Alyso-Sedion albi*
- 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (sites d'orchidées remarquables)
- 6230* Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles des étages montagnard à alpin
- 6520 Prairies de fauche de montagne
- 7230 Tourbières basses alcalines
- 8120 Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard* à alpin

- 8160* Éboulis calcaires des étages collinéen à montagnard
- 8210 Pentec rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 9130 Hêtraies neutrophiles à aspérule
- 9140 Hêtraies subalpines à érable et rumex
- 9180* Forêts de pentes à tilleul et érable
- 9410 Forêts acidophiles à épicéa des étages montagnard à alpin
- 9430 Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata*

* : Habitat prioritaire

Espèces animales inscrites à l'annexe II de la directive habitats :

- Lynx boréal (*Lynx*)
- Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) (mousse)

IV.3.2.4 Evaluation des habitats naturels et de la flore

Source : DOCOB

Pour aboutir au DOCOB, la cartographie des habitats a été établie en plusieurs phases : une étude préliminaire du CBNFC de 2007 ; une cartographie des bâtis (ENS 25) par l'ONF et 3 campagnes d'étude entre 2008 et 2013 par l'ONF et Ecotope. Au total environ 10 021 ha ont été cartographiés entre 2008 et 2013. Seule la propriété privée « Vieille Landoz » n'a pu être cartographiée en raison du refus du propriétaire.

Il en ressort que les deux tiers du site Natura 2000 du Mont d'Or-Noirmont-Risol sont occupés par des habitats désignés par la directive habitats-faune-flore (6828 ha).

Les trois habitats d'intérêt communautaire les mieux représentés sur le site sont des habitats forestiers, soit un peu plus de la moitié du site :

- Les sapinières-hêtraies à Dentaire pennée ;
- Les hêtraies, hêtraies-sapinières calciclines à Orge d'Europe ;
- Les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum.

Plus de la moitié de la surface des habitats d'intérêt communautaire présente une atteinte. Par ordre décroissant, les trois principales atteintes menaçant les habitats sont le surpâturage, la plantation d'Épicéas et les éclaircies brutales. À elles seules, ces trois atteintes représentent plus de 86% de la surface d'habitats soumis à des atteintes :

- Le surpâturage (13,5% de la surface totale) qui entraîne une banalisation de la flore, est la principale atteinte.
- La plantation d'Épicéas (10% de la surface totale) concerne principalement des parcelles forestières. En plus d'être une atteinte portée aux habitats, nous avons également cartographié de grandes surfaces de plantation pure où le groupement d'origine n'est plus reconnaissable tant la flore herbacée a changé ou disparu (acidification du milieu, ombrage porté par la plantation).
- Les éclaircies brutales en forêt, qui concernent principalement l'*Hordelymo-Fagetum* et le *Cardamino-Abietetum*. Ce sont des coupes à blanc ou des ouvertures trop importantes et brutales du milieu ayant provoqué une transformation de celui-ci.

L'état de conservation général des habitats du secteur est plutôt favorable puisque deux tiers (67%) de la surface des habitats d'intérêt européen est dans un état de conservation bon ou excellent. L'état de conservation est même jugé excellent sur 25% de la surface des habitats d'intérêt communautaire. Au niveau de la surface totale du site, 35 % sont tout de même occupés par des habitats n'étant pas d'intérêt communautaire dont certains ont un intérêt régional non négligeable.

Globalement, les habitats d'intérêt communautaire prioritaire sont de faibles surfaces (< 1%) et dans un état de conservation très favorable. Ces habitats sont généralement peu accessibles et donc peu menacés. Sur les 27,11 hectares qu'ils occupent, 15,96 sont en excellent état de conservation et 5,95 sont en bon état.

Les habitats d'intérêt communautaire non prioritaire sont dans un état de conservation favorable (72% dans un état bon ou excellent).

Ce sont donc les prairies et les pelouses du Mont d'Or qui présentent les états de conservation les plus défavorables, les forêts et les autres habitats du site étant quant à eux dans un état de conservation favorable.

La liste des espèces patrimoniales du site Natura 2000 comprend 62 taxons. Les données utilisées pour le recensement des taxons patrimoniaux comprennent l'ensemble des prospections réalisées lors de la typologie et de la cartographie du site en 2006 et 2007, ainsi que les données issues de basées sur des données postérieures à 2005. **Seuls 39 taxons sur 62 identifiés ont été revus sur le site depuis 2005.** Tous les taxons de la liste appartiennent à la catégorie patrimoniale A (liée aux milieux à haut degré de naturalité). Quatre espèces présentant un niveau de vulnérabilité national sont classées parmi les taxons à surveiller en France (MNHN, 1995) : *Gagea lutea*, *Androsace lactea*, *Cynoglossum germanicum subsp. rotundum* et *Poa hybrida*. Aucune espèce appartenant à la liste des espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Franche-Comté (Ferrez, 2004a) n'a été rencontrée.

Deux espèces de mousses inscrites à la directive habitats sont connues sur le site : la Buxbaumie verte et la Dicrane verte. La mousse Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) est signalée pour l'instant dans le Risoux. D'après le CBNFC, elle n'est pas signalée dans le secteur du Cernois Veuillet (G. Bailly/A. Chiffaut).

IV.3.2.5 Etude et évaluation de la faune

Source : DOCOB

IV.3.2.5.1 Oiseaux

L'étude des oiseaux (LPO, 2010) s'est appuyée sur l'analyse des données bibliographiques (Obsnatu) et des relevés de terrain (LPO&ONF, 2010).

En 2001 (Weidmann 2001) la ZICO « Risol-Mont d'Or » était inventoriée par transect IKA pour les chouettes de montagne et par point IPA pour les espèces diurnes. Ce qui constitue une donnée de référence.

126 espèces ont fait l'objet d'observations entre 1990 et 2010, dont **52 de l'annexe I de la directive oiseaux, sur liste rouge nationale ou régionale ainsi que celles déterminantes pour les Znieff (annexe)**. 28 sont nicheuses régulières.

Les espèces ayant le plus fort niveau d'enjeu pour le site sont reprises dans le tableau ci-après (source : DOCOB).

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	Nom latin	Quantification	Pro	LRFC	Qualification	Source
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	Rare, < 5 couples	Pn	NT	Nicheur probable	GTJ LPO, 2010
Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	10 à 14 couples estimés	Pn	VU	Nicheur certain Effectifs nationaux et régionaux stables. La population la plus importante de Franche-Comté se situe dans le massif du Risoux.	
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	24 couples	Pn	LC	Nicheur certain Population très fluctuante en fonction de l'abondance des micromammifères.	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	2 couples	Pn	VU	Nicheur certain. Surveillance annuelle des nids. Fréquentation des falaises.	
Gélinotte des bois	<i>Bonasia bonasia</i>		/	VU	Nicheur certain, en régression depuis 30 ans, disparition en plaine.	
Grand Tétrás	<i>Tetrao urogallus</i>	Localisation de places de chant/ pas d'effectifs précis	Pn	CR	Nicheur certain. L'espèce bénéficie d'un suivi spécifique coordonné par le Groupe tétras Jura (GTJ). Les aires de présence sensibles et régulières s'étendent du sud du Petit Chaumois (Villedieu-les-Mouthe) au nord à la zone frontalière du massif du Risol.	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>		Ch	NT	Nicheur certain	
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>		Pn	NT	Nicheur probable En régression	
Mésange noire	<i>Parus ater</i>				Nicheur probable	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		Pn	NT	Nicheur possible Intérêt réduit du site pour l'espèce (protocole spécifique nécessaire pour estimer la population)	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		Pn	EN	Nicheur possible (protocole spécifique nécessaire pour estimer la population)	

DOCOB Natura 2000 – Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol – août 2015

Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	30 couples estimés			Nicheur probable
Pic tridactyle	<i>Picoides tridactylus</i>		Pn	EN	Nicheur possible en 1990
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		Pn	NT	Nicheur probable Site marginal pour l'espèce
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		Ch	DD	Nicheur possible. Espèce chassable. Forte fluctuation, nidification (cavernicole) difficile à suivre. Enjeu arbres à cavité.
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	1 couple	Pn	NT	Nicheur probable Habitat favorable limité (secteur humide)
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>		Pn	CR	Nicheur Nicheur historiquement présent En limite sud de son aire de répartition
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus</i>				Nicheur possible
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	1 couple	Pn	VU	Nicheur probable Habitat de l'espèce peu représenté (prairie de fauche bocagère)
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>				Nicheur probable Régulier mais fortes variations interannuelles
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	1 couple nicheur sur les falaises du Mont d'Or	Pn	VU	Nicheur probable (certain en 2009)
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		Pn	NT	Nicheur possible (certain en 1996)
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	1 couple nicheur certain en 2003	Pn	CR	Nicheur probable en 2009 Habitat favorable
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>		Pn	EN	Nicheur probable (certain en 1992) Espèce en régression sur le massif jurassien

Ann.DH ou DO ; Espèce citée aux annexes de la Directive Habitats (1992) ou Directive Oiseaux (1979)

R (FC) Statut de rareté en Franche-Comté (TR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; AC : assez commun)

LRe Liste rouge européenne ou statut de menace en Europe (CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure)

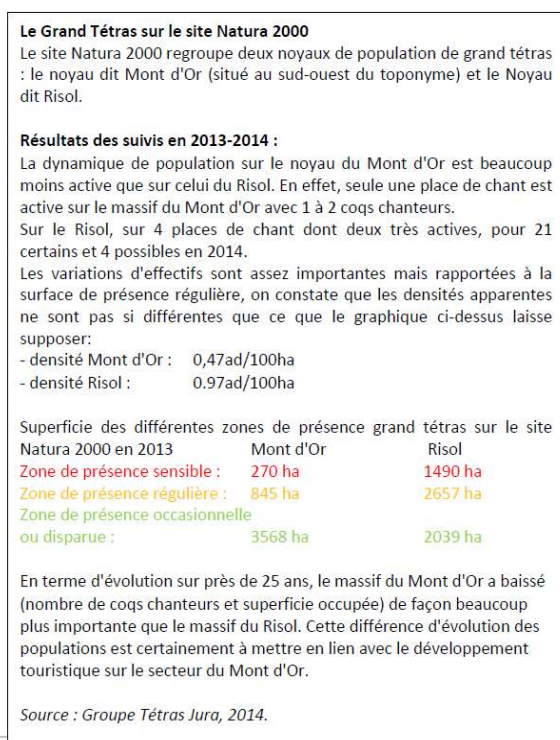
LRn Liste rouge nationale ou statut de menace en France

LRr Liste rouge régionale ou statut de menace en région

Pro Protection nationale (Pn) ou régionale (Pr)

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire – Annexe I de la Directive Oiseaux (source : DOCOB)

Le **Grand Tétrás** est indéniablement l'espèce emblématique du site (en particulier sur les secteurs du Noirmont). Où il trouve des structures de végétation favorables à son maintien, le niveau de population est l'un des plus importants du massif jurassien. Aussi la conservation de la population est-elle considérée comme prioritaire par les spécialistes (cf. figure ci-dessous). D'après cette carte, le **secteur du parc polaire et environs correspond à la zone de présence occasionnelle ou disparue** (en vert). D'après l'expertise rapide de M. Montadert (14 janvier 2011), la forêt est globalement peu favorable, sauf en de rares endroits, car la forêt n'est pas assez vieille, le sous-bois n'est pas assez garni, en myrtille notamment. Il peut arriver cependant que des individus viennent se brancher en hivernage. De plus, la forêt peut être un lieu de passage entre les populations du Fola et du Risol.



Figures 22 : Zones de présence du Grand Tétrás sur le massif et évolution des effectifs sur les deux places de chant suivies

Référence carte : 11

Légende

Zone de présence sensible

Zone de présence régulière

Zone de présence occasionnelle ou disparue

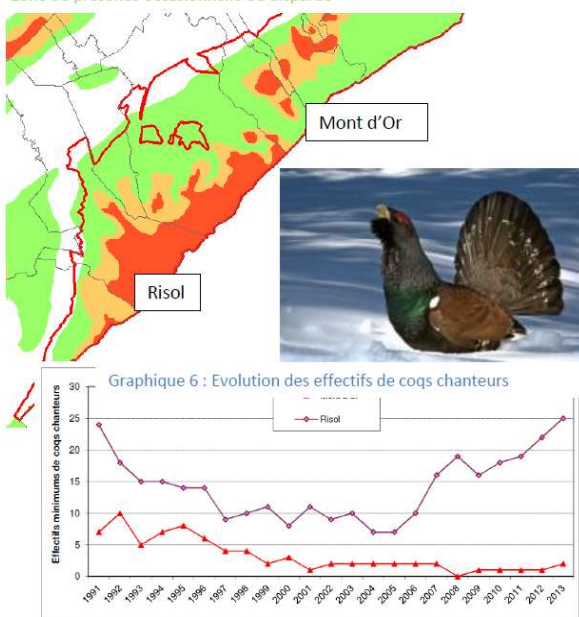


Figure 11 : données sur le Grand Tétrás (source : DOCOB)

La Gélinotte des Bois est présente dans le bois du chalet Jobey comme en attestent des fientes trouvées sous des aubépines et des sorbiers.

D'après l'expertise rapide de M. Montadert (14 janvier 2011), la forêt est globalement favorable pour la gélinotte : arbres avec branches basses pour se brancher à l'abri des prédateurs, nourriture herbacée dans les restes de clairières, présence suffisante de feuillus (bourgeons de sorbier, d'aubépine...), taillis denses... La forêt pourrait abriter 2 à 3 couples (1 couple aux 10 ha en milieu favorable).

Le Pic noir, espèce assez commune, est présent sur le site, d'autant plus qu'il ne manque pas d'arbres morts dans cette forêt. Toutefois le manque de vieux hêtres est sans doute limitant.

La chouette de Tengmalm, rapace nocturne, est présente sur le site d'après les relevés de la LPO. Elle niche dans les trous de pic noir pratiqués surtout dans les vieux hêtres (lesquels manquent, comme nous l'avons déjà signalé). Elle se nourrit essentiellement de petits rongeurs en forêt mais également en prairie.

Chevêchette d'Europe, Bondrée apivore, milan noir, milan royal : ces quatre rapaces ne sont pas signalés dans l'étude de la LPO. La présence de la chevêchette est toutefois possible (à vérifier) ; elle est peu probable pour les 3 autres rapaces diurnes.

De même, les espèces suivantes ne doivent pas être présentes en raison de leur écologie : faucon pèlerin (falaise), alouette lulu (pelouses, prairies embuissonnées).

L'étude de 2010 a permis de préciser les effectifs des espèces patrimoniales étudiées. **Les espèces de pics, les rapaces diurnes ou nocturnes et surtout les deux espèces de tétraonidés** (la Gélinotte des bois et le Grand Tétrás) traduisent la belle diversité du site et soulignent, sur le plan de la faune des enjeux forts de niveau régional à national, s'ajoutant aux enjeux sur la flore (pelouses sommitales).

Synthèse des enjeux avifaune

Pour l'avifaune et en particulier les espèces nicheuses de l'Annexe I de la directive oiseaux, les enjeux sont :

- Les places de chant à Grand tétras et les structures de végétation pour assurer les différentes étapes du cycle de vie : sapin pour la nourriture hivernale, secteurs riches en baies en particulier en myrtilles pour fin d'été automne et en insectes pour l'été.
- La quiétude des zones de falaises pour le Faucon pèlerin.
- Des boisements anciens avec maintien des arbres à cavités favorisés par l'action des pics et favorables aux chouettes de montagne.

Les enjeux ornithologiques pour la ZPS s'orientent sur 4 axes constitués par grand type de milieux :

- Les forêts de montagne pour les cortèges d'espèces inféodées à ce type de milieu : Pérennisation et maintien des passereaux communs du peuplement forestier, mais la ZPS Mont d'Or, Noirmont, Risol a une responsabilité majeure pour les tétraonidés (Gélinotte des bois et Grand tétras), les picidés (Pics noir et épeiche) et les chouettes de montagne (Chevêchette d'Europe et Chouette de Tengmalm), particulièrement liées aux pics.
- Les milieux de type pré-bois et lisières forestières : ce type de milieu abrite des espèces dont l'avenir est incertain en Franche-Comté, telles le Venturon montagnard et le Merle à plastron dont la ZPS héberge pour la première les derniers individus nicheurs de la région et pour la deuxième une des plus grosses populations régionales. Ce type de milieu qui est à même de voir se développer une strate arbustive riche en noisetier serait bénéfique à la population de Cassenoix moucheté qui semble être de bonne dynamique dans le massif Jurassien à l'instar des populations alpines.
- Les pâtures sommitales et pelouse rases des sommets : la lutte contre l'intensification et le maintien d'un pâturage extensif doivent bénéficier aux espèces de passereaux caractéristiques des milieux montagnards telles le Pipit spioncelle et le Traquet motteux disparus ou en voie de disparition du massif. Ces mesures seraient également bénéfiques à des passereaux rares et menacés des milieux ouverts comme la Pie-grièche écorcheur, l'Alouette lulu et le Tarier des prés.
- Les milieux rupestres : les falaises de la ZPS, bien que minoritaires en surface par rapport à ce que peuvent représenter les forêts, n'en sont pas moins intéressantes et abritent des espèces caractéristiques de ce type d'habitat pour la nidification et qui sont pour certaines patrimoniales (c'est-à-dire rare et ou menacée en région). Il s'agit ici du Faucon pèlerin, du Faucon crécerelle, du Grand corbeau, de colonie d'Hirondelles de rochers et du Tichodrome échelette.

IV.3.2.5.2 Mammifères

Les mammifères sont également bien présents sur le massif avec l'emblématique Lynx d'Europe.

Le **Lynx boréal** est une espèce protégée dans l'Union européenne au titre des annexes II, III et IV de la directive « Habitats » et au niveau national. Il est sur la Liste rouge des espèces menacées en France de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'espèce est classée « en danger ». Sur le site, il n'existe pas d'effectifs précis. L'aire de vie d'un individu dépassant largement sa surface (environ 100 km²). Différentes campagnes d'étude ont été menées sur le massif jurassien entre 2011 et 2014 par piège photographique. La tendance de fond est à l'augmentation de l'aire de présence dite régulière. La densité

sur la zone étudiée (arc jurassien) est estimée en 2012 à 1,5 lynx/ 100 km². Seuls quelques contacts ont eu lieu sur le site Natura 2000, principalement au sud (ONCFS, 2013 ; Gatti & al 2014).

Le lynx n'est pas signalé dans le secteur du Parc et le gérant du Parc polaire n'a jamais constaté de dégâts dans son cheptel d'herbivores actuels ni de traces de l'animal.

Parmi les autres espèces de mammifères d'importance pour le site, le **Cerf élaphe** est devenu régulier depuis plusieurs années (Guinchard, Chiffaut, 2015). Rien n'indique cependant l'installation d'une harde en permanence.

Aucune donnée répertoriée de Micromammifères pour le site, le **Muscardin** (Ann V DH), grand consommateur de noisettes et de prunelles est certainement présent sur le site.

Enfin, et même s'il n'y a pas d'indices connus de présence du Loup sur le site, il est nécessaire de préciser que le massif constitue une zone très probable de passage entre des zones de présence permanente des Alpes et des Vosges. Le massif n'est pas concerné par les dispositifs d'aide à la protection de troupeaux comme c'est le cas sur le haut-Jura voisin depuis 2015.

Pour le patrimoine naturel autre que Natura 2000, des traces de lièvre, blaireau, renard, chevreuil, cerf (petite population d'une dizaine d'individus dans le secteur) ont été observées dans le bois.

Le chamois est absent (cantonné dans les côtes rocheuses boisées).

IV.3.2.5.3 Chiroptères

Les qualités naturelles du site indiquent comme fortement potentiel la présence de chauves-souris d'intérêt communautaire. La plupart ne sont pas exclusivement forestières et fréquentent les milieux ouverts riches en insectes pour se nourrir. Ainsi il est raisonnable de penser que le site constitue un minima un terrain de chasse de qualité pour des espèces de chauves-souris de la Directive Habitats.

IV.3.2.5.4 Amphibiens et reptiles

Le site n'a pas fait l'objet d'étude spécifique sur les amphibiens. Des données ont été récoltées à proximité notamment lors de l'étude de l'ENS du Mont d'Or sur des habitats artificiels (retenue d'eau). Les urodèles et les anoues communs sont présents localement, mais sans enjeu majeur en termes d'habitats d'espèce. Cependant le site présente un certain potentiel pour le **Sonneur à ventre jaune** (*Bombina variegata*), espèce de l'annexe II de la directive habitats, à travers les ornières forestières sur certains substrats. Il est à rechercher.

Quelques espèces potentielles pour le site ont été répertoriées à proximité (LPO Faune-FC, 2014), telles que la **Vipère péliade** (*Vipera berus*), la **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) et le **Lézard vivipare** (*Lacerta vivipara*) pour les plus remarquables. Aucune espèce de l'annexe II de la directive habitats n'a été notée pour le site.

IV.3.2.5.5 Insectes

En 2010, des relevés spécifiques de terrain a été menée (Insecta, 2011) pour préciser les enjeux en matière d'entomofaune en ciblant les papillons de jours et le groupe des criquets et sauterelles sur une sélection d'espaces présentant un certain potentiel. Les ensembles prairiaux les plus défavorables ont été exclus. 1534 observations ont été effectuées. Observations complétées par l'étude de la bibliographie qui a permis également de compléter les inventaires (409 données pour le site).

- **Papillons : 72 papillons de jour** (51% de la faune franc-comtoise) et 6 Zygènes (papillons de nuit)
- **Libellules : 15 espèces** (21% de la faune franc-comtoise), essentiellement des espèces visiteuses (milieux aquatiques sur la zone d'étude quasi-absents)
- **Criquets, sauterelles : 24 espèces** (34% de la faune franc-comtoise)

Les insectes ont été étudiés sur les secteurs ouverts. Il convient de noter une impression générale nuancée avec une richesse entomologique relativement importante pour le contexte géographique et altitudinal, mais largement conditionnée par les « effets lisières » et les marges non productives.

Parmi les insectes inventoriés dans le secteur du chalet Jobey aucun n'est d'intérêt communautaire.

IV.3.2.6 Synthèse générale des enjeux

Grands milieux	Surface (ha, %)	État sommaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Code Natura 2000	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Sources
Forêts	5 622 ha soit 57 %	Excellent à bon	Hêtraies montagnardes de l'Asperulo-Fagion Erablaies montagnardes		Pics, grand tétras, gélinotte des bois, chouette de Tengmalm, chevêchette d'Europe, Bondrée apivore, lynx, Buxbaumie verte	<ul style="list-style-type: none"> Futaie jardinée à encourager Dynamique du hêtre à maîtriser Conservation du bois mort et gros bois en forêt à développer Pré-bois à ré-ouvrir et à considérer comme un milieu de très haute qualité en revalorisant les usages et la reconnaissance agricole (TTI) Périodes de sensibilité du Grand Tétrás à intégrer plus largement (en forêt privée) Milieus de transition (mégaphorbiaies, ourlets forestiers, fruticées) à maintenir et transitions plus douces avec les milieux ouverts à encourager 	ONF, Ecotope Flore Faune, CBNFC, E. Sardet, LPO, PnrHJ
Pré bois et autres milieux associés à la forêt (mégaphorbiaies, ourlets forestiers)	1 304 ha soit 13 %	Excellent à bon	Pessières à Doradille de lapiaz ou éboulis calcaires Mégaphorbiaies riveraines mésotrophes montagnardes				
Milieus rupestres	17 ha Soit 0.2%	Excellent à bon	Eboulis calcaires montagnards et subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura Falaises calcaires montagnardes à subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura		Faucon pèlerin	<p>Les APPB Corniches calcaires garantissent aujourd'hui globalement la tranquillité des espèces rupestres. Il conviendra juste de veiller aux dates de travaux qui peuvent être envisagés dans un rayon proche de ces zones sensibles.</p> <p>Pour les éboulis, sauf cas très ponctuels et particuliers de fermeture jugée trop importante, il conviendra d'y proscrire toute intervention et création d'infrastructure (piste, sentier de randonnée...)</p>	

Grands milieux	Surface (ha, %)	État sommaire	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Code Natura 2000	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Sources
Pâturages (pelouses et prairies pâturées)	2 807 ha Soit 28%	Moyen à mauvais	Pelouses acidiphiles montagnardes de l'Est (Jura) Pelouses calcicoles à gentiane et à brome		Apollon Azuré du serpolet Alouette lulu (peu) Pie grièche écorcheur (marginale)	<ul style="list-style-type: none"> Tendance à l'intensification des pratiques agricoles en cœur d'alpage bien ouvert. Nécessité de regagner de la surface pâturable sur les pré-bois très fermés pour intensifier les pratiques (analyse à l'échelle de l'exploitation). Transitions souvent très brutales entre zones ouvertes et forêts – il manque des ourlets. Espaces et paysages très attractifs pour le public avec très localement risque de surpiétinement (corniches, sommets) et conflits d'usages. 	ONF, Ecotope Flore Faune, CBNFC, E. Sardet, LPO, PnrHJ
Prairies de fauche et pâturages	69 ha Soit 0.7%	Moyen à mauvais	Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura		Milan royal (peu présent toutefois)		
Zones humides	0.9 ha Soit 0%					Les micro-zones humides sont à conserver	
Zones urbanisées et artificialisées	111 ha Soit 1%					Réflexion à avoir sur les parkings, en particulier sur le secteur du Mont d'Or pour une éventuelle réhabilitation paysagère et un accès moins aisé au Mont d'Or. Les aménagements de la station du Mont d'Or viennent en limite de Natura 2000. Le développement des activités entraîne une augmentation de la fréquentation aux différentes saisons.	PNRHJ

Tableau 5 : les grands types de milieux (source : DOCOB Natura 2000 –Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol –août 2015)

La richesse du site du massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol réside dans la juxtaposition de milieux (pâturages, forêts, pré bois...).

Les milieux forestiers et associés sont globalement en bon état de conservation, en particulier du fait des pratiques de gestion en futaie irrégulière. La hêtraie-sapinière occupe la majorité du site, sur les pentes moyennes et faibles entre 800 et 900 mètres d'altitude. Le peuplement est dominé par le sapin et l'épicéa, le hêtre étant souvent présent mais encore peu abondant malgré une dynamique positive, à surveiller. Le sous-bois, toujours frais, est particulièrement riche en espèces, avec une strate herbacée dominée par la fétuque des bois. En situation plus froide et sur éboulis plus ou moins grossiers, elle évolue vers la hêtraie à adénostyle.

Ce sont les milieux ouverts qui sont dans une situation plus préoccupante : soit gagné par la dynamique forestière à la suite du recul du pâturage soit subissant une forme d'intensification.

Pour résumer les enjeux en transversal et par milieu sont :

- Les changements de pratiques ou d'affectation des espaces en raison des évolutions des contextes agricoles locaux et transfrontaliers.
- L'originalité floristique et entomologique et la rareté des espèces présentes au Mont d'Or, en particulier des pelouses de la corniche et des éboulis.
- Les oiseaux nicheurs de la falaise.
- Les pré-bois et la diversité de leurs végétations de transition.
- Les habitats d'espèces des tétraonidés (dynamique forestière et complémentarité au cours du cycle de vie) et la quiétude de ces espaces.
- Les boisements d'altitude en vieillissement pour leur diversité floristique et en tant qu'habitat pour les pics et les chouettes de montagne.

IV.3.2.7 Objectifs de conservation généraux et opérationnels

Les objectifs généraux (au nombre de 10) sont désignés par une lettre majuscule (A à J).

Chaque objectif opérationnel est désigné par un code formé :

- D'un préfixe :
GES pour les objectifs de **gestion**,
ETU pour les objectifs d'**amélioration de la connaissance**, d'**évaluation**, d'**études complémentaires**...,
PED pour les objectifs d'**information**, de **sensibilisation**, de **pédagogie**,
ANI pour les objectifs qui ont trait à l'**animation du site**.
- D'un chiffre.

Enfin, un code couleur est affecté aux niveaux de priorité (des objectifs généraux, des objectifs opérationnels et des actions) :

- **rouge** : priorité élevée, urgence à intervenir
- **orange** : important, action à engager puis poursuivre dans le temps
- **vert** : priorité secondaire / veille à mettre en place

Sur l'ensemble du site Natura 2000, une dizaine de mesures de gestion liées à des objectifs de préservation fixés pour le site ont été dégagées et vont pouvoir être mises en œuvre à travers des contrats Natura 2000, des MAEC ou des chartes. Ces mesures visent principalement au maintien du bon état de conservation des habitats et des espèces ou à la restauration des milieux ou populations d'espèces dans un état de conservation plus favorable.

De plus, les objectifs transversaux liés à l'amélioration des connaissances scientifiques du site, à des actions de communication et de pédagogie, ainsi que de mise en cohérence du périmètre ont été dégagées.

Parmi les objectifs généraux et opérationnels pour la conservation du patrimoine naturel du site, présentés dans le Document d'Objectifs du site, et répondant aux enjeux identifiés, les objectifs auxquels le Parc Polaire pourrait contribuer ou par lesquels il pourrait être concerné, sont les suivants :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>F- Favoriser et développer les milieux de transition (ourlets, lisières, haies, bosquets...) et habitats associés à la forêt</p>	<p>GES10-Conserver / Développer les mégaphorbiaies et les végétations des lisières PED1-Développer les points d'informations aux portes du site pour sensibiliser les visiteurs (été-hiver) à ses spécificités et au respect des itinéraires balisés, en s'appuyant notamment sur les stations de ski (Métabief, Mouthe, Pré-Poncet/Chapelle)</p>
<p>G- Préserver / restaurer les espèces à fort enjeu patrimonial (en particulier les espèces d'intérêt communautaire). Maintenir / restaurer les habitats qui leur sont favorables.</p>	<p>AN15-Porter à connaissance le plus en amont possible les enjeux auprès des porteurs de projets potentiels GES2-Canaliser la fréquentation sur le secteur du Mont d'Or et limiter la pénétration des massifs forestiers GES7- Inventorier et rationaliser les itinéraires existants GES12- Favoriser des structures d'habitats forestiers favorables au Grand Tétrás et à la Gélinothe (cf. guide technique)</p>
<p>H- Accompagner le développement et la pratique des activités de pleine nature</p>	<p>AN13-Mettre en œuvre une concertation en amont de la création de nouveaux itinéraires AN15-Porter à connaissance le plus en amont possible les enjeux auprès des porteurs de projets potentiels. GES7- Inventorier et rationaliser les itinéraires existants GES11-Etablir un outil d'analyse des usages au vu des sensibilités naturelles PED1-Développer les points d'informations aux portes du site pour sensibiliser les visiteurs (été-hiver) à ses spécificités et au respect des itinéraires balisés, en s'appuyant notamment sur les stations de ski (Métabief, Mouthe, Pré-Poncet/Chapelle)</p>
<p>I- Former, informer, sensibiliser</p>	<p>PED1-Développer les points d'informations aux portes du site pour sensibiliser les visiteurs (été-hiver) à ses spécificités et au respect des itinéraires balisés, en s'appuyant notamment sur les stations de ski (Métabief, Mouthe, Pré-Poncet/Chapelle) PED2-Informer sur le « multi-usages » (de la forêt) pour une meilleure acceptation mutuelle PED3-Valoriser l'engagement des acteurs locaux (communes, propriétaires, exploitants...) en faveur de la biodiversité</p>
<p>J- Suivre et évaluer</p>	<p>ETU1-Identifier des indicateurs de suivi d'activités ETU2-Identifier des indicateurs de suivi des actions de gestion ETU3-Encourager / mettre en place un suivi pérenne sur les espèces les plus emblématiques ETU4-Développer la connaissance du site, en particulier sur les groupes taxonomiques pas ou peu connus</p>

Objectifs du Groupe Tétrás Jura :

Les orientations de gestion sylvicoles pour le Grand Tétrás et la Gélínótte des bois, mises au point par le programme européen Life Tétráonidés entre 1994 et 1998, reposent avant tout sur une préservation de la qualité des habitats tant au niveau de leur structure que de leur tranquillité. Des fiches techniques très concrètes ont été élaborées avec le concours des agents forestiers de terrain ; elles décrivent en détail la gestion et les travaux sylvicoles les mieux adaptés pour les différents milieux écologiques où le Grand Tétrás est présent. Un calendrier a été fixé pour toutes les interventions forestières définissant des périodes de sensibilité pour les zones de chant et de reproduction. Une forte incitation à la fermeture des voies de circulation est demandée lors de toute nouvelle implantation. Des chartes sont actuellement proposées aux propriétaires, gestionnaires et exploitants du massif pour mettre en œuvre ces orientations.

Objectifs du plan de gestion de la RNN du Haut-Jura :

▪ Conservation du Grand Tétrás :

- 40% au moins de forêts âgées claires (ou en possédant la structure) à strate herbacée développée et au tapis de myrtilles important.
- 20% au moins de milieux nécessaires à la reproduction où la strate herbacée est continue comme celle des pré-bois, des clairières, des trouées forestières et des forêts très ouvertes.
- 300 à 500 ha au moins d'habitats favorables d'un seul tenant, pour le maintien d'arènes à effectif stable et élevé d'adultes reproducteurs (10 à 20). 50 à 200 ha d'habitats favorables peuvent permettre la reproduction de 4 à 5 adultes.
- continuité d'habitats favorables ou moyennement favorables entre les habitats très favorables. Les arènes ne devraient pas être espacées de plus de 2 km l'une de l'autre.
- quiétude des forêts aux périodes sensibles du cycle biologique de l'espèce.

▪ Gestion prévue en faveur de la gélínótte dans la forêt du Paradis (Foncine), propriété de la Fédération des Chasseurs du Jura :

Chaque parcelle passera deux fois en coupe sur la durée du plan d'aménagement (2002-2013). Compte tenu de la structure très régularisée et du volume élevé des peuplements actuels, il a été appliqué un taux de prélèvement voisin de 30%, soit 432m³/an. A long terme, l'objectif est de constituer un peuplement mixte et irrégulier, à capital sur pied modéré, afin de faciliter la régénération naturelle, limiter les risques sanitaires et diversifier les différentes strates favorables à la Gélínótte des bois. L'objectif est aussi d'arriver à une surface cumulée des trouées égale à 10% de la surface forestière.

IV.3.3 Raisons pour lesquelles le projet est sans incidence sur le site Natura 2000

D'après les fiches descriptives de l'INPN, les menaces, pressions et activités ayant des incidences négatives sur les sites ZSC et ZPS sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Elles rejoignent les enjeux identifiés au niveau du site et transcrits dans le DOCOB.

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02.01	Intensification agricole		I
H	A04.01	Pâturage intensif		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	G01.06	Ski, ski hors-piste		I
H	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	E04	Bâtiments, constructions dans le paysage		I
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I

Figure 12 : incidences négatives sur le site de la ZSC n° FR4301290

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	A08	Fertilisation		I
H	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie)		I
H	G01.03	Véhicules motorisés		I
H	G01.06	Ski, ski hors-piste		I
L	B01.01	Plantation forestière en milieu ouvert (espèces autochtones)		I
M	C01	Exploitation minière et en carrière		I
M	E01.03	Habitations dispersées		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I

Figure 13 : incidences négatives sur le site de la ZSC n° FR4312001

Légende des tableaux :

Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.

Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

A la lecture de ces tableaux, il apparait que :

- Aucune incidence négative n'a été définie à l'extérieur du site.
- Aucune pollution n'a été identifiée comme menace.
- Que les seules incidences négatives qui pourraient concerner le Parc Polaire ne sont pas validées (G01.02, G01.03, G01.08 et D01.01) dans la mesure où le parc est exploité dans un périmètre clôturé, hors des limites des sites Natura 2000, que les activités ne sortent pas de ce périmètre et que la voie de desserte est également hors du périmètre des sites protégés.

Risque d'augmentation de la pression humaine dans les environs du parc

Le maître d'ouvrage estime que la fréquentation du Parc pourrait doubler dans les années à venir et atteindra 80000 visiteurs/an. Dès lors, on pourrait s'inquiéter qu'une partie des visiteurs ait envie de se promener librement dans les alentours du parc. Actuellement le parc n'apporte pas de nuisance particulière. Le visiteur arrive au bout d'une voie sans issue, visite, et quitte le site sans en avoir exploré les abords. La seule perturbation, engendrée par la présence du site, serait peut-être la présence d'une liaison balisée avec le Pré Poncet pour la randonnée en raquettes. Le parc a aménagé un espace pique-nique près du bâtiment d'accueil décourageant ainsi le pique-nique sauvage.

Par ailleurs, il n'y a pas d'incitation du parc à la découverte des environs ; le parc délivre au contraire des messages sur le respect de la forêt et de la faune sauvage. En effet, la pédagogie est au cœur de l'accueil des visiteurs sur les sujets suivants : l'intérêt des vieilles forêts, la faune disparue, le besoin de tranquillité de la faune sauvage, comportement à avoir en forêt (ne pas quitter les circuits balisés pour éviter le piétinement des sols et de la flore et le dérangement de la faune).

Préservation des tétraonidés

Actuellement le Grand Tétrás est absent du site (M. Montadert, A. Chiffaut) et la structure de la forêt n'est pas optimale pour l'espèce. Cependant, la proximité des foyers à Grand Tétrás laisse supposer que des individus pourraient circuler dans ce secteur dans l'avenir.

Le danger de collision avec le grillage est à prendre en considération. Ce problème est bien connu et documenté avec les câbles de remonte-pente et les grillages *Ursus*, notamment en Ecosse où existent des enclos à cerfs à côté de domaines de chasse à la grouse (NOVOA, C. et al. 1990 ; BAINES, D. et al 1997 ; BEVANGER, K. et al 2000 ; etc.). A ce jour, lors des contrôles réguliers de l'intégrité et du fonctionnement des clôtures, hormis quelques impacts de cerfs sauvages en période brame, les équipes animalières n'ont rencontré aucune trace ou indice d'accident lié à la percussio n d'un tétraonidé sur la nappe grillagée et ses pourtours.

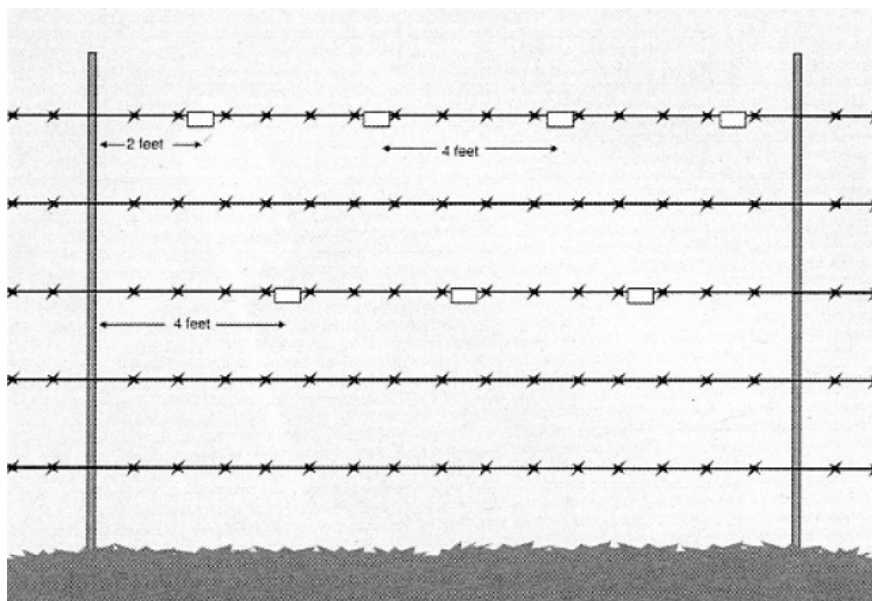


Figure 14 : schéma du dispositif anti-collision des grands tétras

Pour la Gélinotte des bois, la structure de la forêt est favorable (branches basses pour les perchoirs, bosquets de taillis de feuillus, présence de sorbiers et d'aubépines...). Il existe aussi un risque de collision avec le grillage (phénomène prouvé avec les câbles de remonte-pente), même si le danger paraît moindre que pour le Grand Tétras. La présence de la nappe grillagée du Parc Polaire date de 2010, sans relevés d'accidents, il est possible que la faune ait intégré cette installation comme faisant partie de son environnement.

Par ailleurs, le projet est compatible avec les objectifs de préservation spécifiquement définis pour le Grand Tétras et la Gélinotte des bois :

- Aucune intervention n'aura lieu sur la forêt présente en lisière du parc (pas de modification du périmètre du parc exploité, pas d'abattage, défrichage ou élagage à l'intérieur du site Natura 2000) ;
- Aucun cheminement n'entre à l'intérieur des sites Natura 2000, ce qui répond à l'objectif de limitation de la fréquentation du site, contribuant à l'objectif de maintien de la tranquillité et de réduction des nuisances sonores liées aux déplacements de véhicules motorisés ou non. Aucun nouveau cheminement ne sera créé.

Préservation du lynx boréal

Concernant le lynx boréal, précision que cet animal peut franchir une clôture de 3 m de haut avec des piquets en bois (exemple d'un lynx pardelle, échappé de captivité en Espagne, malgré une barrière électrifiée de 4 m de haut avec retour) et cette hauteur est moindre en hiver bien enneigé. De plus, il peut sauter d'une branche surplombante.

Le parc sera donc relativement perméable pour lui et le gérant assume le risque de prédation éventuelle. A ce jour, aucun indice de présence en pourtour ou à l'intérieur des enclos du Parc Polaire n'a été relevé par les équipes animalières effectuant les contrôles journaliers. Le Gérant est capacitare lynx, il accepte qu'une prédation peut être envisagée et répondant à un comportement naturel et opportuniste de l'espèce.

Concernant l'incidence de la fréquentation, il est possible de citer l'exemple du parc national de Bavière (Bayerischerwald) où des milliers de promeneurs empruntent chaque année un sentier à 300 mètres du lieu de reproduction d'un lynx.

En conclusion, le lynx, absent du site, ne subira pas d'incidences négatives si ses déplacements le mènent près du site, voire dans un enclos. D'une part, la surface du parc est petite par rapport aux milliers d'ha du site et ne peut le priver de territoires de chasse. D'autre part, le lynx peut franchir un enclos si une proie le tente et en ressortir aisément.

Ainsi, l'exploitation du Parc Polaire et le projet de développement n'ont aucune incidence négative sur les sites Natura 2000.

Fait à Chauvonne le 20/05/2022

Gilles MALLOIRE Gérant
Sarl L'Odysée Blanche – PARC POLAIRE

PARC POLAIRE
Le Cernois, Voie de la Chauvonne, Chauvonne
Tél: 03 81 69 20 20 - Fax: 03 81 69 13 02
Sarl L'Odysée Blanche au capital de 109 255 €
RCS Besançon 99B53 - TVA FR15 421 783 937
Siret 421 783 937 00012 - NAF 9104Z